

cri
viff

Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Pamela Alvarez-Lizotte
Célyne Lalande
Annie Dumont
Nathalie Plante

7e Colloque étudiant du Centre de recherche
interdisciplinaire sur la violence familiale et la
violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Actes du colloque tenu à Montréal le 14 novembre 2014

Collection RÉFLEXIONS
24

7^e COLLOQUE ÉTUDIANT DU CENTRE DE
RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA
VIOLENCE FAMILIALE ET LA VIOLENCE
FAITE AUX FEMMES (CRI-VIFF)

Actes du colloque tenu à Montréal le 14 novembre 2014

Présentations faites par:

**Anne-Marie Nolet
Tanya Lapointe-Harris
Anne-Sophie Germain
Annie Dumont
Pamela Alvarez-Lizotte
Célyne Lalande
Isabelle Côté**

Colloque organisé par:

Comité étudiant du Centre de recherche
interdisciplinaire sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes
(CRI-VIFF)

Pamela Alvarez-Lizotte¹
Annie Dumont
Célyne Lalande
Nathalie Plante

Avril 2015

¹ Prenez note que l'ordre des auteurs se fait ici selon l'ordre alphabétique, les responsabilités ayant été partagées par les membres du comité lors de la rédaction des actes de colloque.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Colloque étudiant (7e : 2014 : Université de Montréal)

7e Colloque étudiant du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) : actes du colloque tenu à Montréal le 14 novembre 2014

(Collection Réflexions ; 24)

Textes présentés lors du 7e Colloque étudiant du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes tenu à l'Université de Montréal le 14 novembre 2014.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-924418-12-3

1. Violence entre conjoints - Congrès. 2. Femmes - Violence envers - Congrès. I. Nolet, Anne-Marie. II. Titre. III. Titre : Septième Colloque étudiant du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). IV. Collection : Collection Réflexions (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) ; 24.

HV6626.C463 2014

362.82'92

C2015-941117-3

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel du CRI-VIFF. Le CRI-VIFF n'est nullement responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des renseignements contenus dans le document.

Table des matières

<u>MOT DE LA DIRECTION</u>	V
<u>MOT DU COMITÉ ÉTUDIANT</u>	VI
<u>LA DOCUMENTATION D'UN PARTENARIAT DE RECHERCHE PAR L'ANALYSE DE RÉSEAUX</u>	1
ANNE-MARIE NOLET (ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE ; UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)	1
<u>ENTRE VIOLENCE, GENRE, HANDICAP, LANGUE ET CULTURE : LES ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES EN FRANÇAIS POUR LES FEMMES SOURDES FRANCO-ONTARIENNES SURVIVANTES DE VIOLENCE</u>	9
TANIA LAPOINTE HARRIS (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL ; UNIVERSITÉ D'OTTAWA)	9
<u>PANEL DE DISCUSSION 1</u>	10
JUSQU'OU DOIT S'ÉTENDRE LE PARTENARIAT (EN TERMES DE DIFFÉRENTS ORGANISMES À IMPLIQUER) LORSQU'ON FAIT DE LA RECHERCHE EN VIOLENCE CONJUGALE?	10
<u>COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET THÉORIE DU PARCOURS DE VIE</u>	11
ANNIE DUMONT (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL ; UNIVERSITÉ LAVAL)	11
<u>LES BESOINS DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE : LA PERSPECTIVE DES PARENTS</u>	18
PAMELA ALVAREZ-LIZOTTE (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL ; UNIVERSITÉ LAVAL)	18
<u>PANEL DE DISCUSSION 2</u>	29
TENIR COMPTE DU POINT DE VUE DES INDIVIDUS PLUTÔT QUE DE CELUI DES INTERVENANTS : UNE SOLUTION MIRACLE ?	29
<u>«THERE ARE MANY OF US SUFFERING» QUAND LES AGRESSEURS SONT POSITIONNÉS COMME DES VICTIMES DANS LES MÉDIAS: LE CAS DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA</u>	31
ISABELLE CÔTÉ (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL ; UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)	31
<u>PANEL DE DISCUSSION 3</u>	40
LORSQU'UN OU DES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE SPORTIVE UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE SONT RECONNUS COUPABLES DE VIOLENCE CONJUGALE OU DE VIOLENCE SEXUELLE, QUELLES DEVRAIENT ÊTRE LES ACTIONS PRISES PAR L'ÉQUIPE SPORTIVE?	40
<u>LA RELATION PÈRE-ENFANT LORSQUE LE PÈRE EXERCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE OU MALTRAITANCE : POINT DE VUE DU PÈRE ET DE L'ADOLESCENT</u>	41
ANNE-SOPHIE GERMAIN (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL ; UNIVERSITÉ LAVAL)	41
<u>PANEL DE DISCUSSION 4</u>	51
QUELS SONT LES DÉFIS DE LA RECHERCHE ET DE LA PRATIQUE AUPRÈS DES HOMMES AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS?	51

INTERVENTION SOCIOJUDICIAIRE : ÉVOLUTION DE LA RÉPONSE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS À LA VIOLENCE CONJUGALE SELON LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES SOCIALES 52

CÉLYNE LALANDE (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL) 52

RÉFLEXION SUR LA PERTINENCE ET L'APPLICATION DE LA TYPOLOGIE DE LA VIOLENCE CONJUGALE DE JOHNSON 63

ISABELLE CÔTÉ (ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL ; UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL) 63

PANEL DE DISCUSSION 5 69

« COMMENT UNE NOUVELLE POLITIQUE EN VIOLENCE CONJUGALE POURRAIT-ELLE EN VENIR À RALLIER LE PLUS D'ACTEURS POSSIBLE? EST-CE POSSIBLE? EST-CE SOUHAITABLE? » 69

Mot de la direction

Le colloque étudiant représente pour le CRI-VIFF un moment privilégié d'échanges enrichissants autour des travaux des étudiants. Depuis sa première édition, le colloque étudiant n'a cessé d'intéresser de plus en plus de personnes réunissant pour cette 7^e édition un nombre record de 75 participants. Le comité étudiant du CRI-VIFF inclut maintenant une représentante de l'UQAM, en plus des représentantes de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. Nous sommes particulièrement fières du travail de ces étudiantes qui ont concocté une programmation des plus intéressantes pour ce colloque, tenu le 14 novembre 2014 à l'Université de Montréal. La formule retenue, qui consistait à regrouper des présentations autour d'un thème et d'identifier des questions transversales a aussi permis d'approfondir et de dynamiser les échanges.

La direction du CRI-VIFF remercie chaleureusement les étudiantes du comité, Annie, Célyne, Nathalie et Pamela, pour les efforts consentis afin de faire de ce colloque un véritable succès. Le soutien logistique de Hélinette Pigatti Boamorte, technicienne en administration au site de l'Université de Montréal, et de Gabrièle Bourgon-Novel, étudiante, fut également très apprécié. Enfin, nos remerciements s'adressent aussi à toutes les étudiantes qui ont offert des conférences d'une très grande qualité scientifique, fournissant également un texte écrit pour la publication de ces actes de colloque.

De telles initiatives contribuent à dynamiser notre centre de recherche, offrent des occasions de réseautage et favorisent un sentiment d'appartenance entre les étudiants membres du Centre. Bravo!

L'équipe de direction du CRI-VIFF

Geneviève et Lyse

Mot du comité étudiant

La 7^e édition du colloque étudiant du CRI-VIFF s'est tenue le 14 novembre 2014 à l'Université de Montréal. Encore une fois cette année, la diversité des thèmes abordés a démontré que la recherche en violence familiale et en violence faite aux femmes regorge d'enjeux, de défis et de questionnements, en plus d'être ancrée dans l'actualité. Les présentatrices ont ainsi eu l'opportunité de venir nous parler de recherche en partenariat, d'accessibilité aux services pour les femmes sourdes, de théorie du parcours de vie, des besoins des enfants exposés, du traitement des agressions sexuelles dans les médias, de relation père-enfant en contexte de violence conjugale, d'intervention socio-judiciaire en matière de violence conjugale et de la typologie de la violence de Johnson. Nous remercions les présentatrices d'avoir partagé avec nous le fruit de leurs réflexions et de leurs recherches.

Le colloque étudiant du CRI-VIFF, c'est aussi une occasion de participer à des échanges de qualité, les présentations des étudiants étant enrichies par les questions et commentaires des auditeurs, qu'ils soient étudiants, professeurs ou intervenants des milieux de pratique. Nous tenons d'ailleurs à remercier les 75 participants qui ont assisté à cette journée en tant qu'auditeurs, mais qui ont aussi su enrichir les panels de discussion en donnant leur point de vue et en partageant leurs expériences.

Enfin, l'organisation d'un tel événement ne se fait pas sans aide. Nous tenons d'abord à remercier la direction du CRI-VIFF, Geneviève et Lyse, pour leur appui tout au long de l'organisation du colloque. Merci également à Hélinette Pigatti Boamorte pour l'aide apportée dans toutes les tâches administratives, ainsi qu'à Marie-Hélène Labrecque, Marie-Michelle Poulin et Gabrièle Bourgon-Novel pour leur contribution ponctuelle dans l'organisation de cet événement. Merci enfin au CRI-VIFF, à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, à la FAECUM et à TRAJETVI pour leur contribution financière.

C'est maintenant avec plaisir que le comité étudiant du CRI-VIFF vous présente les actes du 7^e colloque étudiant.

Le comité étudiant du CRI-VIFF

Pamela Alvarez Lizotte, Annie Dumont, Célyne Lalande et Nathalie Plante

La documentation d'un partenariat de recherche par l'analyse de réseaux

Anne-Marie Nolet (École de criminologie ; Université de Montréal)

Candidate au doctorat, Sous la direction de Carlo Morselli et Marie-Marthe Cousineau

Mise en contexte

C'est avec la volonté d'établir un partenariat durable et marqué par la collaboration que le projet *Trajectoire de vie, de violence, de recherche d'aide et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale* (Trajetvi) a été mis sur pied. Rassemblant actuellement dix-sept chercheurs et onze partenaires communautaires, il a pour objectif principal de réaliser, dans un partenariat étroit avec les milieux de pratique, des recherches conduisant au développement d'un modèle d'actions concertées visant à diminuer les conséquences de la violence et à mieux assurer la sécurité des femmes et de leurs enfants. Il s'agit donc d'un projet qui part de la volonté de développer des actions concrètes et adaptées aux milieux de pratique.

L'équipe de recherche est composée d'acteurs provenant de milieux différents et ayant des enjeux, des besoins et des intérêts différents. Les chercheurs membres de l'équipe sont associés à six universités et à sept champs d'études; les partenaires communautaires ont des objectifs diversifiés et s'adressent à des clientèles variées. Les membres sont distribués dans cinq régions et certains d'entre eux ont un mandat de représentation des populations d'autres régions du Québec. La diversité présente dans l'équipe se confirme par les thématiques de recherche abordées. Il est question, notamment, de trajectoires, de recherche d'aide et de recours aux services, de contextes de vie, de contextes de vulnérabilité, de milieux autochtones, de réalités régionales, d'immigration, de tribunaux spécialisés, de cohérence d'ordonnances et de prévention, cette énumération n'étant ni exhaustive, ni définitive.

Dans un contexte au si haut potentiel de complexité, développer un partenariat fructueux et durable peut s'avérer un défi, d'où l'importance de faire un suivi approfondi de son évolution. Les objectifs de la documentation de l'évolution du partenariat sont non seulement d'en faire la description, mais aussi d'utiliser les résultats en vue de favoriser le développement des relations. Dans un premier temps, il s'agit donc d'utiliser une méthodologie qui permette un monitoring

des relations à travers le temps. L'analyse de réseaux est à cet effet pertinente puisqu'elle est particulièrement efficace et précise lorsqu'une comparaison des résultats à travers le temps est souhaitée (Aboelela, Merrill, Carley et Larson, 2007; Ryan, Emond et Lamontagne, 2014; Saint-Charles et Rioux-Pelletier, 2013; 2011).

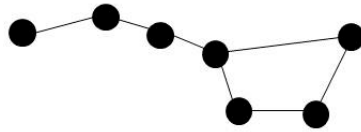
Dans un deuxième temps, il s'agira aussi de s'intéresser aux perceptions des membres de l'équipe de recherche. Les recherches effectuées en partenariat multisectoriel nécessitent une forme de «traduction» entre les parties, processus par lequel, entre autres choses, les acteurs d'un réseau attribuent des significations communes à des situations (Potvin et Clavier, 2012). Ce processus aurait principalement lieu dans les réseaux en développement. Étant donnée sa diversité et l'étape dans laquelle elle se trouve actuellement, un processus de traduction est à prévoir pour l'équipe Trajetvi et pourra être abordé plus en profondeur par le volet qualitatif de la documentation de l'évolution du partenariat.

Cette présentation propose d'explorer les résultats du premier temps de mesure d'analyse de réseaux. Mais d'abord, les notions de base nécessaire à la compréhension des résultats seront présentées.

Notions de base en l'analyse de réseaux

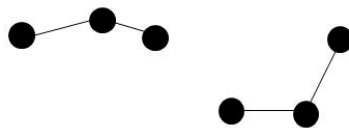
Premièrement, le terme «acteur» est utilisé pour désigner les participants. Il peut faire référence à un individu, à un groupe, à une organisation ou même à un pays. Dans les graphiques, appelés sociogrammes, les acteurs sont représentés par des points (voir Figure 1). Deuxièmement, le terme «lien» désigne la relation entre les acteurs, qui peut être de différents types : il peut être question, par exemple, de contacts, de liens de parenté ou d'amitié, de liens affectifs, de déplacement ou d'actions. Dans les sociogrammes, les liens sont représentés par des lignes entre les points (voir Figure 1).

Figure 1 : acteurs et liens



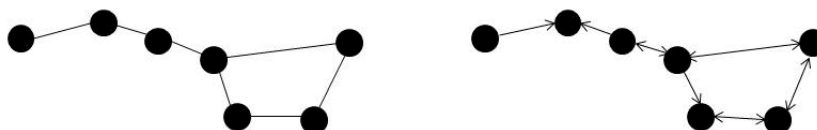
La densité fait partie des mesures incontournables en analyse de réseaux. Elle constitue le rapport entre le nombre de liens observés et le nombre de liens possibles et varie entre 0 et 1 (Borgatti, Everett et Freeman, 2002; Lazega, 1998; Mercklé, 2011). Dans l'exemple illustré à la Figure 1, la densité est de 0,33, signifiant que le tiers des liens possibles sont observés. Cette mesure réfère aux notions de cohésion et de résilience (Lazega, 1998), la résilience constituant la capacité d'un réseau à rester connecté malgré le retrait de ses acteurs les plus centraux (Lazega, 1998). Si l'acteur le plus central de la Figure 1 est retiré, le réseau se transforme en deux chaînes de trois acteurs. L'information ne peut plus circuler (Figure 2) : le réseau illustré à la Figure 1 s'avère donc peu résilient.

Figure 2 : illustration de la faible résilience d'un réseau



La direction constitue un autre élément important en analyse de réseaux. Il s'agit du sens des relations. La Figure 3 présente, à gauche, un sociogramme non-directionnel et, à droite, un sociogramme directionnel. L'information concernant la direction peut être conservée ou non pour l'analyse et ce choix dépend des mesures à effectuer. Elle doit notamment être conservée dans le cas où une mesure de réciprocité est nécessaire.

Figure 3 : la direction des liens



La mesure de réciprocité constitue le rapport entre le nombre de liens réciproques et le nombre de liens observés (Borgatti et coll., 2002; Lazega, 1998; Mercklé, 2011). Tout comme l'était la densité, la réciprocité est considérée comme une composante de la cohésion (Lazega, 1998). Ainsi, pour qu'un réseau soit considéré cohésif, il faudrait non seulement que ses acteurs soient fortement liés, mais aussi que leurs liens soient réciproques. En plus d'être une composante de la cohésion, la réciprocité est considérée être un indicateur de hiérarchies (Lazega, 1998); il n'est évidemment pas question d'une hiérarchie liée au statut formel tel qu'il serait question dans un organigramme organisationnel, mais bien de hiérarchie informelle, liée à la réputation ou à l'expertise reconnue chez un acteur lorsque celui-ci ne reconnaît pas la même réputation ou la même expertise chez ses pairs.

Les relations entre les membres de Trajetvi avant le démarrage du projet

La documentation de l'évolution du partenariat de Trajetvi sera effectuée à travers quatre temps de mesure et c'est le premier, s'intéressant aux relations avant le démarrage du projet, qui fait l'objet de cette présentation. Pour cette première phase, vingt-six personnes ont été approchées, vingt-cinq formulaires de consentement complétés nous ont été retournés et vingt-deux personnes ont complété le questionnaire, donnant un taux de retour satisfaisant de 88%. Les questions portaient sur les relations entre les acteurs pour six types de liens, à savoir les contacts antérieurs, les échanges, collaborations et conseils professionnels ainsi que les échanges et conseils personnels.

Bien que les membres de Trajetvi soient liés par leur appartenance au même centre de recherche, l'équipe elle-même n'existait pas durant la période de référence. Ainsi, une faible cohésion, qui devrait s'illustrer par de faibles résultats aux mesures de densité et de réciprocité, était attendue entre les membres.

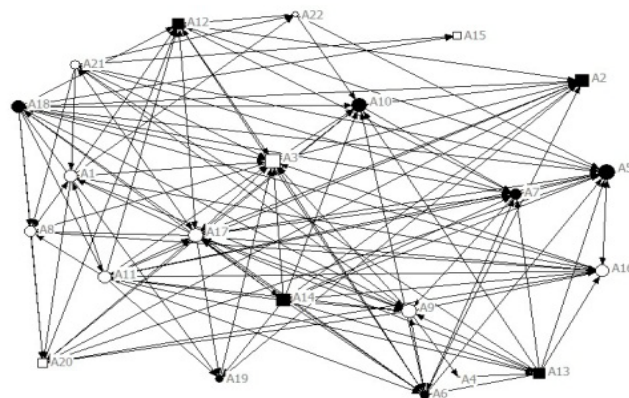
Tableau 1 : résultats aux mesures de densité et de réciprocité

	Densité	Réciprocité
Contacts antérieurs	0.48	0.38
Échanges professionnels	0.40	0.34
Collaborations professionnelles	0.30	0.22
Conseils professionnels	0.28	0.19
Échanges personnels	0.26	0.22
Conseils personnels	0.10	0.02

Les résultats sont fidèles à nos attentes et sont par ailleurs cohérents entre eux : plus un type de relation demande un haut niveau d'intimité, plus la densité est faible (Tableau 1). Par exemple, les acteurs ont moins d'échanges personnels que d'échanges professionnels. Une tendance similaire est observée pour la réciprocité.

La faible réciprocité peut être plus efficacement observée dans les sociogrammes. La Figure 3 représente le sociogramme des collaborations incluant la direction des relations. Les 30% de liens possibles observés (mesure de densité) se traduisent par un grand nombre de liens entre les acteurs. Le réseau est assez résilient puisque chaque acteur est lié à au moins deux collègues.

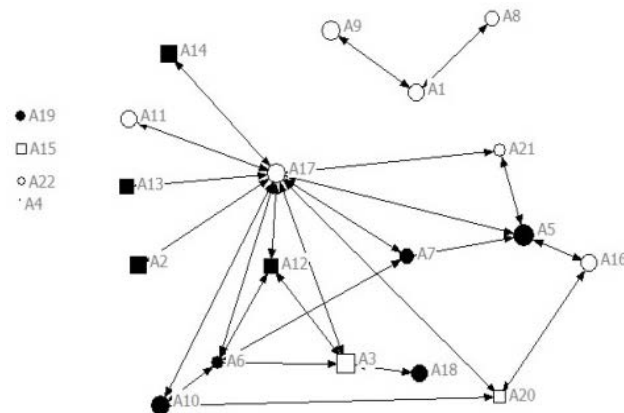
Figure 3 : sociogramme des collaborations



Légende : ○ = Montréal ; □ = autres régions ; noir = recherche ; blanc = terrain

Or, le sociogramme des relations perçues de manière réciproque, présenté à la Figure 4, est très différent. Il s'agit du même réseau, composé des mêmes répondants, mais pourtant, quatre acteurs sont isolés, trois autres forment une chaîne qui évolue en vase clos et le réseau qui demeure est peu résilient, cinq acteurs n'étant désormais connectés qu'à un seul collègue.

Figure 4 : sociogramme des collaborations perçues de manière réciproque



Légende : ○ = Montréal ; □ = autres régions ; noir = recherche ; blanc = terrain

Ce résultat n'indique donc pas si les collaborations rapportées ont eu lieu ou non, mais plutôt si elles sont perçues significatives par les acteurs. En effet, les personnes auraient de la difficulté à se rappeler leurs contacts quotidiens mais se souviendraient facilement de leurs relations les plus significatives (Saint-Charles et Mongeau, 2005). Concrètement, ce résultat indique que certains acteurs considèrent avoir collaboré avec d'autres alors que ces derniers ne voient pas les liens qui les unissent comme étant des collaborations significatives. Ils les perçoivent tantôt comme des discussions professionnelles, tantôt comme de simples contacts ou encore, les perçoivent totalement absents.

Comment expliquer ce résultat? En analyse de réseaux, une faible réciprocity est généralement considérée être un indicateur de hiérarchie. Or, le contexte de Trajetvi, complexe, commande de rendre plus substantielle cette piste d'explication. L'équipe est tellement diversifiée qu'il est possible que les définitions qu'ont les membres des différents types de relations soient divergentes et ce, malgré le fait que chaque lien ait été défini dans le questionnaire. Les analyses

qualitatives seront essentielles pour développer notre compréhension des représentations de chacun.

Ce résultat souligne par ailleurs l'importance du développement d'une vision commune au sein de l'équipe. Si les perceptions de choses aussi concrètes que la collaboration ou même les contacts peuvent autant différer selon les acteurs, il est possible qu'il en soit de même concernant les questions plus complexes et qui peuvent être centrales au projet. Quel est le rôle d'un chercheur? Quel est le rôle d'un partenaire de recherche? Qu'est-ce qu'un partenariat? Que devrait viser une intervention?

Pour finir, un résultat très positif apparaît au réseau de collaboration lorsque la réciprocité est analysée par sous-groupe : les dyades composées d'un chercheur et d'un partenaire sont légèrement plus réciproques (0.38) que les dyades composées de deux chercheurs (0.13) ou de deux partenaires (0.18). Ainsi, les acteurs semblent considérer plus significatives les collaborations ayant lieu avec des acteurs qui possèdent une expertise différente de la leur. Puisque le développement de relations fortes et durables est souhaité entre chercheurs et partenaires communautaires, ce résultat est fort encourageant.

Évolution prévue pour le réseau

Une augmentation de la cohésion est attendue pour le réseau des membres de Trajetvi et devrait s'illustrer par une densification des relations et une augmentation de la réciprocité. Au plan qualitatif, cette augmentation de la cohésion devrait être associée au développement d'une vision et de représentations communes. Expression et cohésion évoluant ensemble (Mucchielli, 1975), les stratégies de Trajetvi pour favoriser l'évolution positive du partenariat devraient être centrées principalement autour de la communication.

Références

Aboelela, S.W., Merrill, J.A., Carley, K.M. et Larson, E. (2007). Social Network Analysis to Evaluate an Interdisciplinary Research Center, *Journal of Research Administration*, 8 (1), 97-108.

Borgatti, Everett et Freeman (2002). *UCINET 6 for Windows : Software for Social Network Analysis*. User's Guide. Analytic Technologies : USA.

- Lazega, E. (1998). *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Presses Universitaires de France : Paris.
- Mercklé, P. (2011). *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte : Paris.
- Mucchielli, R. (1975). *Le travail en équipe : connaissance du problème*. Librairies techniques, Entreprise moderne d'édition et Les éditions ESF.
- Potvin, L. et Clavier, C. (2012). La théorie de l'acteur-réseau, dans *Construire l'espace sociosanitaire. Expériences et pratiques de recherche dans la production locale de la santé*, sous la direction de François Aubry et Louise Potvin, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, p. 75-98.
- Ryan, D., Emond, M. et Lamontagne, M.E. (2014). Social network analysis as a metric for the development of an interdisciplinary, inter-organizational research team, *Journal of Interprofessional Care*, 28 (1), 28-33.
- Saint-Charles, J. et Mongeau, P. (2005). L'étude des réseaux humains de communication. Dans *Communication : horizons de pratiques et de recherche*, J. Saint-Charles et P. Mongeau, pp. 73-99. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Saint-Charles, J. et Rioux-Pelletier (2013). *Social Network Analysis of CoPEH-LAC*, Centre de recherches pour le développement international (IDRC) project number 105151-002, Cinbiose

Entre violence, genre, handicap, langue et culture : les enjeux d'accessibilité aux services en français pour les femmes sourdes franco-ontariennes survivantes de violence

Tania Lapointe Harris (École de service social ; Université d'Ottawa)

Candidate à la maîtrise, Sous la direction de Marguerite Soulière

Résumé de la présentation

Se basant sur des expériences professionnelles et académiques antérieures, cette présentation abordera la violence faite aux femmes sourdes sous une analyse féministe intersectionnelle. Encore peu étudiée en contexte francophone, celle-ci s'avère pourtant être un problème social reconnu (Anderson, Leigh, Samar, 2011; Thiara et al, 2012), dont on se préoccupe de plus en plus (Learning Network, 2013). Bien que depuis les derniers 20 ans, la violence dans la communauté sourde ait fait l'objet de recherches, nous connaissons peu sur les circonstances de violence, les expériences vécues par ces femmes, et les obstacles empêchant celles-ci à recourir aux services appropriés (Brownridge 2006; Nosek et al, 2001; Masson, 2013; Thiara et al., 2012). Cette présentation mettra en lumière les multiples formes d'oppressions vécues par les femmes sourdes franco-ontariennes, les enjeux d'accessibilité aux services de soutien en violence faite aux femmes et les interventions à privilégier pour mieux répondre aux besoins de ces femmes.

Panel de discussion 1

Jusqu'où doit s'étendre le partenariat (en termes de différents organismes à impliquer) lorsqu'on fait de la recherche en violence conjugale?

Les discussions reliées à cette question ont tourné autour de certaines idées principales. D'abord, le choix des partenaires doit se faire de façon consciencieuse. Les partenaires des milieux de pratique étant régulièrement sollicités, il importe d'éviter de les épuiser par le nombre de recherches sur lesquelles on requiert leur aide. Il y a donc tout un travail de connaissance des partenaires à faire, question de bien saisir leurs spécificités et de trouver ceux qui permettent de représenter la problématique que l'on veut étudier. Se connaître les uns les autres est aussi important lorsqu'on parle de partenariat entre organismes. Comme les mandats, les valeurs, et les cultures organisationnelles sont différents d'un organisme à l'autre, une bonne connaissance des autres milieux permet de réduire quelque peu les complexités reliées au partenariat ou à la concertation.

Bien qu'il ne faille pas alourdir la tâche pour les partenaires, il importe pourtant d'impliquer tous ceux qui permettent de refléter la multiplicité des problématiques qui se retrouvent en cooccurrence avec la violence conjugale. L'intersection entre les organismes devient ici importante, afin de correspondre au vécu des individus auxquels on s'intéresse. Pour y arriver, il est proposé de ne pas tomber dans le trop spécifique et de plutôt trouver le tronc commun à plusieurs problématiques différentes, certains partenaires pouvant avoir le mandat de représenter des communautés vivant des réalités similaires, malgré des problématiques différentes.

Enfin, il est proposé, lors du choix des partenaires pour une recherche en violence conjugale, de placer la famille ou les individus au centre des préoccupations, plutôt que la problématique. Cette façon de faire permettrait de viser le bien-être des individus, en dépit des différences entre organismes, d'éviter la fragmentation, de développer un langage commun et, pour les partenaires, d'avoir le sentiment que leur implication sert directement les populations à qui ils viennent en aide.

Compréhension de la violence conjugale et théorie du parcours de vie

Annie Dumont (École de service social ; Université Laval)

Candidate au doctorat, Sous la direction de Geneviève Lessard

Les recherches faites dans le domaine de la violence conjugale ont permis d'identifier certains des facteurs de protection reliés à l'exposition à la violence conjugale (Fortin, Cyr, & Lachance, 2000). La compréhension qu'ont les jeunes de la violence conjugale semble être un de ces facteurs (Doucet, 2006; Fortin, Doucet, & Damant, 2011). D'ailleurs, cette compréhension semble être plus importante dans la prédiction de conséquences de l'exposition à la violence conjugale que la fréquence, la récurrence et la sévérité de la violence vécue (Doucet, 2006). On en sait pourtant encore très peu sur la façon dont les individus qui sont exposés à la violence conjugale entre leurs parents s'expliquent cette violence (Lapierre & Damant, 2004), et encore moins sur comment cette compréhension évolue jusqu'à l'âge adulte, l'expérience et la maturité gagnée ayant pu, entre autres, moduler cette compréhension (Benz, 2010). La présente recension porte sur la façon dont on s'est intéressé, jusqu'à maintenant, à la compréhension de la violence conjugale, dans les écrits scientifiques, et des limites que peuvent comporter ces écrits. Elle sera suivie de la proposition d'utiliser la théorie du parcours de vie pour pallier ces limites.

Les recherches sur la compréhension de la violence conjugale et leurs limites

La recension des écrits résumée ici se base sur 33 textes identifiés dans les veilles scientifiques du CRI-VIFF ainsi qu'à partir de recherches dans les bases de données avec les mots-clés suivants : views, appraisals, perceptions, understanding, domestic violence, intimate partner violence, interpersonal violence. Pris dans leur ensemble, les articles nous permettent de faire deux constats intéressants : 1- la compréhension de la violence conjugale des répondants aux différentes recherches est le plus souvent déduite à partir de dimensions spécifiques de la violence conjugale et 2- plusieurs facteurs ont été identifiés comme pouvant nuancer la compréhension d'un individu de la violence conjugale, mais les recherches tiennent compte d'un nombre restreint de facteurs à la fois, plutôt que d'avoir une vision globale de ceux-ci.

Dimensions utilisées pour déduire la compréhension de la violence conjugale

Le premier constat que l'on puisse faire lors de l'analyse des études recensées est que malgré le fait qu'elles portent principalement sur la compréhension de la violence conjugale de groupes d'individus (ex. : enfants exposés, jeunes hommes, étudiants en travail social), très peu d'entre elles (7) leur pose directement la question à savoir ce qu'est pour eux la violence conjugale. Près d'une étude sur deux questionnent plutôt les répondants, qu'ils soient issus d'échantillons populationnels ou cliniques, en regard de certains faits quantifiables reliés à la violence conjugale. Les études auprès d'échantillons populationnels questionnent donc les répondants sur les actes qu'ils considèrent violents, sur les causes, les déclencheurs et les conséquences qu'ils identifient à la violence ainsi que les interventions qu'ils considèrent comme les plus efficaces. Les études cliniques, qui interrogent des victimes directes ou indirectes de la violence conjugale, déduisent leur compréhension de la problématique à partir du type de violence vécue, des propriétés de cette violence, des émotions ressenties, des actions posées pour y faire face et des conséquences que la violence a eues pour eux.

Une limite qui ressort de la documentation recensée est qu'on oublie souvent de tenir compte de la capacité des individus à donner du sens à ce qui les entoure. Il serait pourtant pertinent d'en connaître davantage sur leur compréhension. Les quelques recherches qui s'y sont attardées l'ont fait le plus souvent avec des échantillons d'enfants et d'adolescents exposés à la violence conjugale et elles démontrent que, peu importe leur âge, ils ont beaucoup de choses à dire sur le sujet (Alexander, Macdonald, & Paton, 2005; Hague, Mullender, Kelly, Imam, & Malos, 2008; Overlien & Hyden, 2009) et que le fait de donner un sens à la violence² peut être, pour eux, une stratégie menant à la résilience (Anderson & Danis, 2006). On peut supposer que de porter un intérêt plus grand à la subjectivité des répondants dans les recherches portant sur la compréhension de la violence conjugale pourrait nous en apprendre encore davantage sur le phénomène et sur comment il se vit par les personnes concernées.

² L'expression « donner un sens » ne veut pas dire pour autant la justifier, mais plutôt s'expliquer le phénomène.

Facteurs pouvant nuancer la compréhension de la violence conjugale

Dans les recherches consultées, les auteurs identifient certains facteurs qui modulent la compréhension que les individus ont de la violence conjugale. Par exemple, Alexander et ses collègues (2005) ont fait un comparatif des réponses d'adolescents exposés à la violence conjugale à celles d'adolescents n'y étant pas exposés, pour constater que la compréhension de la violence conjugale était bien différente entre ces deux groupes. Les adolescents non exposés à la violence conjugale étaient plus enclins à expliquer la violence par des éléments subis par l'agresseur (histoire de violence dans l'enfance ou problème de santé mentale), alors que ceux qui y étaient exposés citaient quant à eux le fait que l'agresseur pouvait y prendre plaisir et qu'aucune conséquence négative n'était associée aux comportements violents, amenant l'agresseur à réitérer son geste (Alexander, et al., 2005). En plus du vécu de violence, d'autres facteurs sont identifiés par les recherches. Ainsi, l'âge des répondants, leur choix de carrière ou leur niveau de scolarité, leur genre, les actions prises face à la violence, les caractéristiques de la violence vécue, les croyances, attitudes et stéréotypes sexuels, le lien avec l'agresseur, le tempérament et la religion sont toutes des variables prises en compte par une ou plusieurs des études recensées.

Bien qu'elles nous en apprennent déjà beaucoup sur la question de la compréhension de la violence conjugale, aucune de ces études n'arrive à avoir une vision globale de ce qui influence cette compréhension. On peut pourtant supposer que la compréhension qu'un individu a du phénomène est construite à partir d'un mélange complexe de facteurs individuels et environnementaux.

La théorie du parcours de vie comme pouvant pallier aux limites de la documentation scientifique actuelle

La recension faite nous permet donc d'identifier deux limites des recherches actuelles : on n'y tient pas compte de la capacité des individus à donner du sens au phénomène de la violence conjugale et on n'arrive pas à y avoir une vision complète de ce qui peut influencer leur compréhension de la problématique. La théorie du parcours de vie, par la possibilité qu'elle laisse au chercheur d'adopter une posture constructiviste et par les cinq principes qui l'encadrent, permettrait de pallier ces limites.

Défi no.1 : tenir compte de la capacité des individus à donner du sens au phénomène de la violence conjugale

Les chercheurs qui utilisent la théorie du parcours de vie ont la possibilité de le faire à partir de deux phénomènes précis : les régularités dans le temps ou les contingences (Gaudet, 2013). On peut donc voir certaines études avec une posture épistémologique positiviste ou post-positiviste permettant de comprendre les constances de parcours, alors que d'autres s'intéressent plutôt aux imprévisibilités des trajectoires à partir d'une démarche s'attardant davantage au sens que donne le sujet à son parcours de vie. En ce qui a trait aux recherches sur la compréhension de la violence conjugale, elles se sont centrées davantage, jusqu'à maintenant, aux constances, entre autres par des études de nature quantitative auprès d'un groupe précis d'individus (voir Hamzeh, Garousi Farshi, & Laflamme, 2008; Miller, Howell, & Graham-Bermann, 2012; Nicolson & Wilson, 2004). Ces études nous en apprennent beaucoup sur la violence conjugale et sur la façon dont elle est perçue et comprise, que ce soit dans la population en général, par les femmes victimes de violence conjugale ou les enfants y étant exposés. Elles ne s'attardent pourtant pas à expliquer les raisons qui motivent le sens que donnent ces individus à la problématique, qui pourrait être prise en compte dans une recherche utilisant la théorie du parcours de vie dans une posture épistémologique constructiviste.

Le principe d'agentivité, qui est un des principes de base de la théorie du parcours de vie, aiderait aussi les chercheurs à s'intéresser différemment à la compréhension de la violence conjugale. Ce principe est axé sur la subjectivité de l'individu lui permettant de construire son parcours de vie à travers le sens qu'il donne aux contraintes ainsi qu'à partir des choix et des actions qu'il choisit de poser (Elder, Johnson, & Crosnoe, 2003; Gherghel, 2013).

Défi no.2 : Avoir une vision complète de ce qui influence la compréhension de la violence conjugale

En plus du principe d'agentivité, quatre autres principes balisent la théorie du parcours de vie. Le premier de ces principes est celui du développement tout au long de la vie, qui soutient que l'être humain évolue, de sa naissance à sa mort, pas uniquement biologiquement, mais aussi psychologiquement et socialement (Gherghel, 2013). Cela suppose que la signification d'un événement changera au fur et à mesure que l'individu se développera.

Le principe de « timing », quant à lui, dit que le moment où est vécu un événement et l'ordre des événements dans la vie d'un individu auront une incidence sur son parcours (Elder, et al., 2003). Pour l'illustrer, on pourrait penser à une grossesse dans la vie d'une adolescente et à ce que cet événement, dans ce moment précis de sa vie, peut avoir comme conséquence sur la suite de sa trajectoire, mais aussi sur celles de ses parents.

La théorie du parcours de vie met également l'accent sur l'interdépendance des êtres humains, par le soutien et le contrôle que ces relations apportent à un individu (Hutchison, 2005), mais aussi par ce qu'il apporte à son entourage. C'est le principe des vies interreliées. Les liens qui existent entre les individus se manifestent principalement au sein des groupes primaires tels que la famille (Gherghel, 2013), le cumul de ressources et de désavantages pouvant d'ailleurs avoir un impact intergénérationnel (Hutchison, 2005). La théorie du parcours de vie met donc souvent l'accent, dans ses recherches, sur la famille, mais il faut savoir que la vie de chaque individu est reliée, et donc influencée, par d'autres systèmes, par exemple institutionnel (Giele & Elder, 1998).

Enfin, le principe du temps et de l'espace considère que le parcours de vie des individus s'intègre et est façonné par l'histoire et l'endroit à l'intérieur duquel la vie de l'individu prend place (Elder, et al., 2003). Un événement ne sera ainsi pas vécu de la même façon en 1920 qu'en 2000, et des différences peuvent aussi exister si cet événement prend place au Canada ou au Pakistan. Au-delà du contexte géographique, l'espace peut aussi faire référence à d'autres contextes, par exemple familial ou social (Gherghel, 2013).

L'application de ces principes aux recherches sur la compréhension de la violence conjugale permettrait donc de tenir compte de façon globale des éléments pouvant influencer sur cette compréhension. Tant les caractéristiques du parcours de l'individu (développement de l'individu, « timing des événements ») que l'environnement dans lequel il prend place (vies interreliées, temps et espace) sont considérés.

Conclusion

Les études actuelles sur la compréhension de la violence conjugale nous ont démontré que cette compréhension a une incidence sur l'expérience vécue. On en sait pourtant peu sur ce qui peut

influencer cette compréhension. La théorie du parcours de vie semble une avenue prometteuse pour en savoir davantage sur la signification qui est donnée à ce phénomène par les individus, à partir de ce qu'ils en disent et ce qu'ils identifient comme ayant un rôle dans le développement de cette compréhension.

Références

- Alexander, H., Macdonald, E., & Paton, S. (2005). Raising the Issue of Domestic Abuse in School. *Children & Society, 19*, 187-198.
- Anderson, K. M., & Danis, F. S. (2006). Adult Daughters of Battered Women. Resistance and Resilience in the Face of Danger. *Afflia: Journal of Women and Social Work, 21*(4), 419-432.
- Benz, J. L. (2010). *Life experiences of adult who witnessed domestic violence as children*. Thèse de doctorat, Saint Louis University, Saint Louis.
- Doucet, M. (2006). *Relation entre le point de vue de l'enfant sur la violence conjugale, la parentification et les conflits de loyauté*. Université de Montréal, Montréal.
- Elder, G. H. J., Johnson, M. K., & Crosnoe, R. (2003). The Emergence and Development of Life Course Theory. In J. T. Mortimer & M. J. Shanahan (Eds.), *Handbook of the Life Course*. New York: Springer.
- Fortin, A., Cyr, M., & Lachance, L. (2000). *Les enfants témoins de violence conjugale: analyse des facteurs de protection*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Montréal.
- Fortin, A., Doucet, M., & Damant, D. (2011). Children's Appraisals as Mediators of the Relationship Between Domestic Violence and Child Adjustment. *Violence and Victims, 26*(3), 377-392.
- Gaudet, S. (2013). Comprendre les parcours de vie: une lecture au carrefour du singulier et du social. In S. Gaudet, N. Burlone & M. Lévesque (Eds.), *Repenser la famille et ses transitions: repenser les politiques publiques*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Gherghel, A. (2013). *La théorie du parcours de vie. Une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Giele, J. Z., & Elder, G. H. J. (1998). Life Course Research. Development of a Field. In J. Z. Giele & G. H. J. Elder (Eds.), *Methods of Life Course Research. Qualitative and Quantitative Approaches*. Thousand Oaks: SAGE Publications.

- Hague, G., Mullender, A., Kelly, L., Imam, U., & Malos, E. (2008). How do children understand and cope with domestic violence? *Practice: Social Work in Action, 14*(1), 17-26.
- Hamzeh, B., Garousi Farshi, M., & Laflamme, L. (2008). Opinions of married women about potential causes and triggers of intimate partner violence against women. A cross-sectional investigation in an Iranian city. *BMC Public Health, 8*(1), 209-219.
- Hutchison, E. D. (2005). The Life Course Perspective: A Promising Approach for Bridging the Micro and Macro Worlds for Social Workers. *Families in Society, 86*(1), 143-152.
- Lapierre, S., & Damant, D. (2004). Les mauvais traitements envers les enfants et les adolescents: le point de vue d'enfants et d'adolescents victimes. *Service social, 51*(1), 98-109.
- Miller, L. E., Howell, K. H., & Graham-Bermann, S. A. (2012). Predictors of Preschoolers' Appraisals of Conflict in Families Experiencing Intimate Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence, 27*(3), 568-586.
- Nicolson, P., & Wilson, R. (2004). Is Domestic Violence a Gender Issue? Views from a British City. *Journal of Community & Applied Social Psychology, 14*, 266-283.
- Overlien, C., & Hyden, M. (2009). Children's Actions when Experiencing Domestic Violence. *Childhood, 16*(4), 479-496.

Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents

Pamela Alvarez-Lizotte (École de service social ; Université Laval)

Candidate à la maîtrise, Sous la direction de Geneviève Lessard

L'intervention auprès des enfants vivant dans une situation de violence conjugale n'est pas simple. En effet, les intervenants ne s'entendent pas toujours au sujet des interventions à privilégier pour assurer la sécurité des enfants et la collaboration entre les parents et les intervenants est parfois difficile, car les deux parties perçoivent que leurs intérêts ne sont pas toujours congruents. Pour pallier à ces difficultés, des auteurs proposent de mieux comprendre la complexité des besoins des enfants exposés à la violence conjugale et d'analyser ces besoins selon la perspective des parents pour mettre à l'avant-plan l'exercice de leur rôle parental. Pour répondre à ces défis et à ces recommandations, un projet de recherche à la maîtrise en service social de l'Université Laval a été développé. Ce projet de recherche a été présenté au 7^e colloque étudiant du CRI-VIFF et le présent acte de colloque constitue un résumé de cette présentation.

Introduction

La présentation a porté sur une problématique d'importance, soit celle de l'exposition des enfants à la violence conjugale. De nos jours, il est largement reconnu que cette problématique est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur les enfants, les conséquences pouvant être physiques, psychologiques, sociales, cognitives, scolaires et à long terme (Chan, 2011; Doucet & Fortin, 2012; Fortin & Lachance, 2011; Howell, 2011; Lessard & Paradis, 2003; Moylan et al., 2010; Paradis, 2012; Savard & Gaudron, 2011). Au Québec, on considère d'ailleurs que l'exposition à la violence conjugale peut compromettre la sécurité et le développement des enfants (Gouvernement du Québec, 2014). Une recherche qui tient cette problématique au cœur de ses préoccupations a été développée. Elle sera présentée dans les prochaines pages en respectant le plan suivant : 1) prévalence et définition des concepts clés; 2) étapes du développement de la recherche; 3) cadre conceptuel; 4) méthodologie.

1. Définition des concepts clés et leur prévalence

Deux concepts clés sont centraux à la réalisation de la recherche, soit la violence conjugale et l'exposition des enfants à la violence conjugale. Le premier concept abordé est celui de la violence conjugale. Au Canada, cette problématique atteint une prévalence de 6 % entre 2004 et 2009 lorsqu'on considère la violence physique et sexuelle et elle augmente à 17 % au cours de la même période si on considère la violence psychologique et l'exploitation financière (Statistiques Canada, 2011). Dans la présente recherche, c'est la typologie de Johnson (2006; 2008) qui a été utilisée pour définir ce concept. Cette typologie présente trois principales dynamiques de violence conjugale, soit le terrorisme intime, la résistance violente et la violence de couple situationnelle, ainsi qu'une quatrième dynamique qui est très rarement répertoriée, soit le contrôle mutuel violent. Dans une dynamique de terrorisme intime, un des deux partenaires utilise la violence pour contrôler l'autre alors que le conjoint victime n'est ni violent ni contrôlant. La résistance violente, elle, réfère à une dynamique où la victime de terrorisme intime utilise plutôt la violence pour se défendre ou résister à la violence subite, sans toutefois être contrôlante. Dans les cas de violence de couple situationnelle, un ou les deux membres du couple usent de violence, mais sans être contrôlant. La violence résulte plutôt de conflits de couples qui escaladent en gravité jusqu'à l'usage de la violence. Dans la dynamique du contrôle mutuel violent, les deux partenaires utilisent la violence pour contrôler. Comme vous l'aurez remarqué, la notion de contrôle coercitif est centrale pour identifier une dynamique de violence conjugale : c'est en identifiant si un ou les deux membres du couple utilise la violence comme un moyen de contrôle ou de coercition qu'on peut déterminer dans quelle dynamique vit un couple où sévit la violence. Dans les relations hétérosexuelles, le contrôle coercitif est plus souvent utilisé par les hommes (97%; Johnson, 2006).

La violence conjugale serait plus prévalente chez les couples mariés ou en cohabitation avec enfants que chez les couples qui n'en ont pas (McDonald, Jouriles, Ramisetty-Mikler, Caetano & Green, 2006). Au Québec, on estime d'ailleurs que 27 % des enfants âgés entre 6 mois et 17 ans ont été exposés à la violence conjugale verbale, psychologique ou physique au cours de l'année précédant l'enquête de l'Institut de la statistique du Québec (2013). Cette réalité réfère à différentes expériences pour les enfants, puisqu'ils peuvent être exposés directement ou indirectement à la violence conjugale. Ils peuvent entendre ou voir des actes de violence, être

témoins des conséquences de la violence, entendre des récits d'actes subis ou être exposés lors d'épisodes de violence prénatale (Holden, 2003). Ils peuvent aussi y être impliqués en étant eux-mêmes victimisés, en intervenant en faveur de leur mère ou en participant à la violence commise à l'égard de la mère. Dans tous les cas, l'enfant n'est pas indépendant de la situation de violence conjugale, car la dynamique le fait vivre dans un climat de peur et de tension (Lessard, Damant, Brabant, Pépin-Gagné, & Chamberland, 2009).

2. Étapes du développement de la recherche

Différentes étapes ont dû être franchies pour développer le présent projet de recherche. Pour expliquer comment la question et les objectifs de recherche ont été identifiés, les principales étapes de son développement seront exposées dans les prochaines lignes. D'abord, la problématique de l'exposition des enfants à la violence conjugale est un sujet d'intérêt pour moi, et ce, depuis plusieurs années. Il était donc important que mon projet de maîtrise aborde cette problématique. Par ailleurs, j'ai eu la chance d'être assistante de recherche pour un projet qui s'intéresse à la concertation entre les ressources d'aide psychosociales concernées par la violence conjugale et la maltraitance des enfants. Vu mon intérêt pour cette recherche, ma directrice de recherche et moi nous sommes demandées comment mon projet de maîtrise pouvait y être associé, tout en y étant complémentaire. Comme le projet de concertation avait documenté le point de vue des intervenants, il nous est apparu pertinent que ma recherche explore plutôt le point de vue des parents en regard des interventions dont bénéficient leurs enfants exposés à la violence conjugale, puisque cette perspective n'avait pas été étudiée.

Une fois cette réflexion réalisée, la littérature a été recensée afin de développer la problématique de la recherche ainsi que pour valider la pertinence de documenter le point de vue des parents, notamment en regard des interventions dont bénéficient leurs enfants exposés à la violence conjugale. Cette recherche documentaire a permis de mettre en évidence l'importance d'étudier la réalité des enfants exposés à la violence conjugale, puisque ces derniers sont susceptibles de vivre des conséquences de leur exposition à la violence conjugale (Chan, 2011; Doucet & Fortin, 2012; Fortin & Lachance, 2011; Howell, 2011; Lessard & Paradis, 2003; Moylan et al., 2010; Paradis, 2012; Savard & Gaudron, 2011). Il est aussi apparu clair que plusieurs acteurs impliqués auprès des enfants exposés à la violence conjugale considèrent qu'il est important de venir en

aide à ces enfants étant donné les impacts que l'exposition à la violence conjugale peut avoir sur eux (Edleson, 2004; Gouvernement du Québec, 2012; Gouvernement du Québec, 2014; Lessard et al., 2010; Rivett & Kelly, 2006; Stanley, Miller & Richardson, 2012; Stover & Margos, 2013). L'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille ne semble toutefois pas simple. Des mésententes surviennent parfois entre les intervenants impliqués auprès des familles qui vivent la violence conjugale (Beeman & Edelson, 2000; Dubé & Boisvert, 2009; Lowry & Trujillo, 2008; Wendt, 2010). Ces derniers peuvent conceptualiser différemment la problématique de la violence conjugale et prôner l'utilisation d'approches et de stratégies d'intervention distinctes auprès des familles aux prises avec cette problématique (Beeman & Edleson, 2000; Dubé & Boisvert, 2009; Wendt, 2010). La recension de la littérature a aussi permis de mettre en évidence que ce n'est pas qu'entre les intervenants que des divergences de point de vue peuvent survenir : les intervenants et les mères d'enfants exposés à la violence conjugale peuvent aussi vivre des désaccords en regard des interventions à privilégier (DeVoe & Smith, 2003; Lessard, Chamberland & Damant, 2005). Ces défis dans la pratique amènent plusieurs questionnements à propos des actions à privilégier pour venir en aide aux enfants exposés à la violence conjugale ainsi que pour améliorer la cohérence d'action entre les différents acteurs impliqués auprès des enfants et de leur famille. À cet effet, des chercheurs ont émis des recommandations qui s'avèrent pertinentes pour répondre aux défis qui sont rencontrés en intervention : comprendre la complexité des besoins des enfants exposés à la violence conjugale (Rivett & Kelly, 2006), analyser ces besoins ainsi que la nature des services reçus selon la perspective des parents (Lessard, Lavergne, Chamberland, Damant et Turcotte, 2006) et soutenir le développement des connaissances à propos de l'intervention auprès des enfants exposés et de leurs parents en lien avec l'exercice du rôle parental (Gouvernement du Québec, 2012). La littérature documentant actuellement plus souvent le point de vue des mères (Bogat et al., 2006; Graham-Berman & Levendosky, 1998), il apparaît aussi intéressant de documenter le point de vue des pères. Considérant mes intérêts de recherche ainsi que les défis et recommandations émis, il s'est avéré pertinent que ma recherche porte sur la perspective des parents. Par ailleurs, il m'est apparu plus astucieux que ma recherche porte sur un thème plus large que celui de l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale, soit celui de leurs besoins. Cela, car la question de l'intervention sous-tend celle des besoins qui doivent être identifiés pour orienter et adapter une intervention à la réalité des utilisateurs de services (Massé,

2010). M'intéresser plus largement aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale me permet donc d'amasser plusieurs informations qui permettront d'orienter plus adéquatement la pratique des intervenants, tout en me permettant d'aborder directement la question de l'intervention auprès des enfants exposés. Conséquemment, ma question de recherche est la suivante : quel est le point de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale concernant les besoins de leur enfant? Un objectif général et deux objectifs spécifiques découlent de cette question. L'objectif général de la recherche est de décrire le point de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale. Les objectifs spécifiques sont de : 1) comparer le point de vue de mères et de pères et 2) analyser les besoins des enfants tels que perçu par les parents ainsi qu'à la lumière de la dynamique de violence conjugale vécue entre les parents en se référant à la typologie de Johnson (2006; 2008).

Les résultats qui découleront de la recherche auront d'intéressantes retombées en recherche et en intervention. D'abord, la recherche s'intéresse à la fois à la perspective des mères ainsi qu'à celle des pères. Ceci constitue une force, puisque la perspective des pères est plus souvent mise à l'écart en intervention et en recherche dans le domaine de l'exposition des enfants à la violence conjugale (Institut de la statistique, 2013; Lee, Ballamy & Guterman, 2009; Strega et al., 2008). Cette composition de l'échantillon permettra aussi de mettre en parallèle la perspective des victimes et des personnes qui commettent les actes de violence conjugale puisque, selon l'analyse féministe, ils vivent différemment la situation de violence conjugale (Chayer & Smith, 2013). Sur le plan de la pratique, mon projet constitue une réponse à des besoins exprimés par des intervenants et des parents. Il existe en effet des incohérences et des défis dans la pratique, notamment en ce qui concerne les interventions à privilégier et la collaboration avec les parents (Dubé & Boisvert, 2009; Lessard et al., 2005; Strega et al., 2008; Wendt, 2010). Une meilleure connaissance de l'opinion des parents permettra d'ajuster la pratique aux besoins qu'ils identifient pour leurs enfants et d'atténuer ces incohérences.

3. Cadre conceptuel

Comme la notion de besoin des enfants est centrale pour la réalisation du présent projet de recherche, le cadre conceptuel est orienté sur la définition de ce concept. D'abord, il importe de spécifier qu'il existe plusieurs conceptualisations et définitions de la notion de besoin (Kettner,

Morency & Martin, 1990; Nadeau, 1988). Dans le cadre de la présente recherche, c'est la définition proposée par Nadeau (1988) qui est utilisée. Selon cet auteur, un besoin réfère à « un écart entre une situation souhaitée, désirée, idéale et une situation actuelle, observée. » (Nadeau, 1988, p.179). Lorsqu'on cherche à identifier les besoins d'un groupe particulier, il est possible d'analyser le concept selon différents angles d'analyse. McKillip (1987) en identifie quatre, soit les besoins sentis (identifiés par la population cible), les besoins normatifs (définis par les experts), les besoins exprimés (besoins exprimés concrètement, par exemple, une liste d'attente pour un service) et les besoins comparés (les besoins d'un groupe sont les mêmes que les besoins d'un groupe semblable). Dans le cadre du présent projet, ce sont les besoins sentis qui sont explorés, puisque c'est le point de vue des parents qui est placé au centre de l'analyse. Enfin, la recherche documentera principalement les besoins psychosociaux, car les enfants exposés à la violence conjugale vivent principalement des conséquences psychosociales de leur exposition. Selon Pringle (1979) ainsi que Brazelton et Greenspan (2007), les besoins psychosociaux des enfants peuvent être distingués en six besoins : besoin d'amour, besoin de sécurité, besoin de nouvelles expériences, besoin d'éloges et d'estime, besoin de responsabilité et besoin d'une communauté, de son soutien et de sa culture. Ces besoins doivent être répondus dès le début de la vie, mais l'importance relative de chacun varie au cours du développement ainsi qu'en fonction de situations particulières qui sont vécues par l'enfant et sa famille (Pingle, 1979). La violence conjugale est l'une de ses conditions particulières, car cette dynamique conjugale peut placer l'enfant dans une condition de vulnérabilité ou de danger.

4. Méthodologie

Cinq mères et cinq pères d'enfants exposés à la violence conjugale seront rencontrés. Les critères d'inclusion des parents sont les suivants : avoir vécu dans une dynamique de violence conjugale à un moment ou à un autre au cours des 5 dernières années, avoir au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins et parler le français. Par ailleurs, les parents peuvent provenir de la même famille ou non. Comme la diversification externe est recherchée pour former l'échantillon, l'échantillonnage par cas multiple, en l'occurrence, l'échantillon par contraste saturation, sera utilisé (Pires, 1997). La variable « sexe des participants » permet de former un échantillon par contraste et de comparer deux groupes de personnes, soit les mères et les pères. Pour recruter les parents, la collaboration d'organismes communautaires qui interviennent auprès des parents qui

vivent dans une dynamique de violence conjugale est sollicitée. Ces organismes sont Violence Info, la Maison pour femmes immigrantes, le Groupe d'aide aux personnes impulsives ainsi qu'Autonhommie, des organismes qui sont tous dans la ville de Québec.

Deux méthodes seront utilisées pour collecter les données de la recherche. La première méthode réfère à une entrevue individuelle semi-structurée qui durera environ 1h30. Pour réaliser cette entrevue, un guide qui aborde les thèmes suivants a été développé : la violence conjugale vécue par le parent rencontré, l'expérience d'exposition des enfants à la violence conjugale, les besoins des enfants exposés à la violence conjugale et l'opinion des parents à l'égard des services ou de l'aide informelle que l'enfant a reçue (ou aurait dû recevoir selon eux) en lien avec la violence conjugale. À la fin de l'entrevue, un questionnaire auto-administré sera rempli par les participants. Ce questionnaire comprend la traduction libre du Controlling behaviors scale révisée qui aidera à distinguer la dynamique de violence conjugale dans laquelle le parent vit ou a vécu. Cette échelle comprend 24 items et se répond par une échelle de Lickert variant entre 0 (jamais) et 4 (toujours). Elle est développée par Graham-Kevan et Archer (2005) et elle explore les stratégies de contrôle coercitif que le participant à la recherche adopte envers son conjoint ainsi que les comportements de contrôle coercitif que le conjoint adopte envers le participant à la recherche. Le questionnaire auto-administré se conclut par une série de questions d'ordre socio-démographique. Un prétest sera réalisé avec un parent d'enfant exposé à la violence conjugale afin de s'assurer que les questions sont claires, qu'elles ne sont pas redondantes, que le temps de réalisation de l'entretien correspond aux prévisions, etc. (Yegidis & Weinbach, 2006).

La deuxième méthode de collecte de données réfère à la rédaction d'un rapport d'entrevue après chaque entretien individuel semi-dirigé. Ce rapport permettra de juger de la qualité des informations obtenues au cours de l'entretien avec le parent et il portera entre autres sur le contexte dans lequel s'est déroulé l'entretien (lieu, durée, personnes présentes, etc.), sur l'état psychologique et émotif apparent du parent ainsi que sur la qualité de l'interaction entre l'étudiante et le parent rencontré (Mayer et al., 2000).

L'analyse des données sera réalisée à l'aide de l'analyse de contenu thématique et du logiciel NVivo (QSR International Pty Ltd, 2013). Pour ce faire, les étapes techniques de l'analyse de

contenu proposées par Mayer et al. (2000) seront respectées : préparation du matériel; préanalyse; codage du matériel; analyse et interprétation des résultats.

Conclusion

La recherche en est présentement à l'étape de recruter des participants. Différents défis sont toutefois rencontrés au cours de ce processus. Dans le but de pallier ces défis, différentes stratégies sont mises en place pour faciliter et favoriser la participation des parents à la recherche. Le projet de recherche est donc en constant développement, de façon à ce que la question et les objectifs de la recherche soient adéquatement répondus.

Références

- Beeman, S. K., & Edleson, J. L. (2000). Collaborating on Family Safety. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma*, 3(1), 345-358.
- Bogat, G. A., DeJonghe, E., Levendosky, A. A., Davidson, W. S., & von Eye, A. (2006). Trauma Symptoms Among Infants Exposed to Intimate Partner Violence. *Child Abuse and Neglect*, 30, 109-125.
- Brazelton, T. B., & Greenspan, S. I. (2007). Le besoin d'une communauté stable et de son soutien, de sa culture. Dans T. B. Brazelton, & S. I. Greenspan (dir.), *Ce dont chaque enfant a besoin* (pp.245-270). Paris, France : Marabout.
- Chan, K. L. (2011). Children Exposed to Child Maltreatment and Intimate Partner Violence : A Study of Co-Occurrence Among Hong Kong Chinese Families. *Child Abuse and Neglect*, 35, 532-542.
- Chayer, D., & Smith, K. (2013). Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Un lieu pour l'exercice de l'empowerment. Dans S. Gauthier, & L. Montminy (dir.), *Expérience d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale* (pp.9-27). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- DeVoe, E. R., & L. Smith, E. L. (2003). Don't Take my Kids. *Journal of Emotional Abuse*, 3, 277-294.
- Doucet, M., & Fortin, A. (2012). Examen des profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 1-14.
- Dubé, M., & Boisvert, R. (2009). Venir en aide aux enfants exposés à la violence conjugale : évaluation d'un projet pilote de collaboration intersectorielle. *Revue de l'IPC*, 3, 179-200.

- Edelson, J. L. (2004). Should Childhood Exposure to Adult Domestic Violence be Defined as Child Maltreatment Under the Law? Dans P. G. Jaffe, L. L. Baker & A. J. Cunningham (dir.), *Protecting Children from Domestic Violence. Strategies for Community Intervention* (pp. 8-29). New York, États-Unis : The Guilford Press.
- Fortin, A., & Lachance, L. (2011). La parentification chez l'enfant exposé à la violence conjugale. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(29), 63-86.
- Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec, Canada : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Justice.
- Gouvernement du Québec (2014). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec, Canada : Éditeur officiel du Québec.
- Graham-Bermann, S. A., & Levendosky, A. A. (1998). Traumatic Stress Symptoms in Children of Battered Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 13(1), 111-128.
- Graham-Kevan, N., & Archer, J. (2005). Investigating Three Explanations of Women's Relationship Aggression. *Psychology of Women Quarterly*, 29, 270-277.
- Holden, G. W. (2003). Children Exposed to Domestic Violence and Child Abuse : Terminology and Taxonomy. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 16(3), 151-160.
- Howell, K. H. (2011). Resilience and Psychopathology in Children Exposed to Family Violence. *Aggression and Violent Behavior*, 16, 562-569.
- Institut de la statistique du Québec (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec et Institut de la statistique du Québec.
- Johnson, M. P. (2006). Conflict and Control : Gender Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence. *Violence against Women*, 12(11), 1003-1018.
- Johnson, M. P. (2008). *Typology of Domestic Violence : Intimate Terrorism, Violent Resistance and Situational Couple Violence*. Londre, Angleterre : University Press of New England.
- Kettner, P. M., Moroney, R. M., & Martin, L. L. (1990). *Designing and Managing Programs. An Effectiveness-Based Approach*. Californie, États-Unis : Sage Publications Inc.
- Lee, S. J., Bellamy, J. L., & Guterman, N. B. (2009). Fathers, Physical Child Abuse, and Neglect : Advancing the Knowledge Base. *Child Maltreatment*, 14(3), 227-231.
- Lessard, G., Chamberland, C., & Damant, D. (2005). Complexité et défis de l'intervention auprès des familles qui vivent une double problématique de violence. *Intervention*, 122, 80-89.

- Lessard, G., Damant, D., Brabant, L. H., Pépin-Gagné, J., & Chamberland, A. (2009). L'exposition à la violence conjugale. Dans M.-E. Clément, & S. Dufour (Dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 79-92). Québec, Canada : Les Éditions CEQ.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., Paradis, F., Delisle, R., Alcedo, Y., Juneau, L., Rock, L., & Rondeau-Cantin, S. (2010). Child Custody Issues and Co-Occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment : Controversies and Points of Agreement Amongst Practitioners. *Child and Family Social Work, 15*(4), 492-500.
- Lessard, G., Lavergne, C., Chamberland, C., Damant, D., & Turcotte, D. (2006). Conditions for Resolving Controversies Between Social Actors in Domestic Violence and Youth Protection Services : Toward Innovative Collaborative Practices. *Children and Youth Services Review, 28*(5), 511-534.
- Lessard, G., & Paradis, F. (2003). La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits. Québec, Canada : Institut national de la santé publique.
- Lowry, S. M., & Trujillo, O. (2008). *Cross-System Dialogue. An Effective Strategy to Promote Communication Between the Domestic Violence Community, Child Welfare System, and the Courts*. Nevada, États-Unis : National Council of Juvenile and Family Court Judges.
- Massé, L. (2010). L'évaluation des besoins : un outil pour la planification. Dans M. Alain, & D. Dessureault (dir.), *Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale* (pp.74-100). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Mayer, M., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., & Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Québec, Canada : Gaëtan morin éditeurs.
- McDonald, R., Jouriles, E. N., Ramisetty-Mikler, S., Caetano, R., & Green, C. E. (2006). Estimating the Number of American Children Living in Partner-Violent Families. *Journal of Family Psychology, 20*(1), 137-142.
- McKillip, J. (1987). *Need Analysis. Tools for the Human Services and Education*. Californie, États-Unis : Sage Publications Inc.
- Moylan, C. A., Herrenkohl, T. I., Sousa, C., Tajima, E. A., Herrenkohl, R. C., & Russo, M. J. (2010). The Effects of Child Abuse and Exposure to Domestic Violence on Adolescent Internalizing and Externalizing Behavior Problems. *Journal of Family Violence, 25*(1), 53-63.
- Nadeau, M.-A. (1988). *L'évaluation de programme. Théorie et pratique*. Québec, Canada : Les presses de l'Université Laval.

- Paradis, L. (2012). *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec, Canada : Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.
- Pires, A. (1997). *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*. Montréal, Canada : Gaëtan morin éditeur.
- Pringle, M. K. (1979). *Les besoins des enfants*. Londres, Angleterre : Hutchinson & co., Ltd.
- QSR International Pty Ltd (2013). *NVivo 10 for Windows. Getting Started*. Récupéré le 15 novembre 2013 de http://www.qsrinternational.com/support_getting-started.aspx
- Rivett, M., & Kelly, S. (2006). « From Awareness to Practice » : Children, Domestic Violence and Child Welfare. *Child Abuse Review*, 15, 224-242.
- Savard, N., & Gaudron, C. Z. (2011). Point de repère pour examiner le développement de l'enfant exposé aux violences conjugales. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(29), 13-35.
- Stanley, N., Miller, P., & Richardson, F. (2012). Engaging with Children's and Parent's Perspective on Domestic Violence. *Child and Family Social Work*, 17, 192-201.
- Statistiques Canada (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Québec, Canada : ministre de l'Industrie.
- Stover, C. S., & Margos, D. (2013). Fatherhood and Intimate Partner Violence : Bringing the Parenting Role into Intervention Strategies. *Professional Psychology : Research and Practice*, 44(4), 247-256.
- Strega, A., Fleet, C., Brown, L., Dominelli, L., Callahan, M., & Walmsley, C. (2008). Connecting Father Absence and Mother Blame in Child Welfare Policies and Practice. *Children and Youth Services Review*, 30, 705-716.
- Wendt, S. (2010). Building and Sustaining Local Co-Ordination : An Australian Rural Community Responds to Domestic and Family Violence. *British Journal of Social Work*, 40, 44-62.
- Yegidis, B. L., & Weinbach, R. W. (2006). Research Design Classifications. Dans B. L. Yegidis et R. W. Weinbach, *Research Methods for Social Workers* (2e édition) (pp. 107-138). Boston, États-Unis : Pearson Education Inc.

Panel de discussion 2

Tenir compte du point de vue des individus plutôt que de celui des intervenants : une solution miracle ?

Les conférencières ouvrent la discussion arguant d'abord que la prise en compte du point de vue des individus ne constitue pas une solution miracle; elles mettent plutôt l'accent sur l'importance de recueillir le plus de points de vue et de perspectives possibles. Ainsi, si le point de vue des individus, qui sont les premiers experts de leur situation, est essentiel à une compréhension plus complète de leur réalité, celui des intervenants permet un regard plus global et présente souvent plus de recul face aux situations vécues. Les commentaires dans l'assistance mettent en exergue le rôle et l'influence des différentes cultures organisationnelles présentes dans les milieux de travail. Ainsi, l'importance pour les recherches de considérer plusieurs niveaux et facteurs qui interagissent dans les problématiques plutôt que de les voir en dichotomie est soulevée.

Plus spécifiquement, les points de vue des individus et des intervenants au sujet de la problématique de l'exposition à la violence conjugale sont ensuite discutés. D'abord, consulter les personnes touchées permet aussi de les conscientiser. Une intervenante en maison d'hébergement soulève à cet effet l'importance de la prise de conscience chez les pères des conséquences vécues par les enfants exposés à la violence conjugale. Dans le même ordre d'idées, l'importance de la sensibilisation et de la place laissée aux pères et à leur point de vue, de sortir des catégories conceptuelles rigides telles que la victime par opposition à l'agresseur est nommée. Concernant les questions relatives à la sensibilisation, les dévoilements de situations de violence conjugale se font plus jeunes aujourd'hui, résultat potentiel des différentes campagnes et efforts de sensibilisation à la problématique de la violence conjugale dans la population. Une autre intervenante en ressource d'hébergement amène aussi la question de la responsabilisation des mères et le sentiment de culpabilité vécu. Pour une autre intervenante, les enfants demeurent les victimes oubliées, surtout en contexte de violence conjugale post-séparation et sont ceux qui reçoivent le moins d'attention, soulevant l'importance de recueillir aussi leur point de vue pour dresser un portrait complet de la problématique et développer des ressources d'aide adaptées.

D'autre part, les individus, pères, mères et enfants traversent différentes étapes dans leur démarche d'aide dont ils n'ont pas nécessairement conscience. Le point de vue des intervenants devient alors fondamental pour recueillir une perspective plus globale de la situation.

Le rôle des structures d'exclusion est ensuite questionné, et ce, quelle que soit la nature ou la forme de violence dont il est question. À ce sujet, les formes de violence plus méconnues et silencieuses, telles que la cyberviolence, sont employées en exemple pour montrer les conséquences de la rupture des liens sociaux. Les gens, surtout les jeunes, sont de plus en plus seuls pour se bâtir des réponses, prendre position face à un ensemble d'enjeux complexes. La vitesse des communications modernes, entre autres sur les médias sociaux, rend difficile le contrôle de la validité de l'information transmise sur la violence conjugale.

Enfin, les questions relatives à la faisabilité des recherches visant à recueillir le point de vue des individus sont amenées. Entre autres, les démarches d'approbation éthique des projets de recherche présentent une lourdeur administrative et des délais non négligeables, surtout dans le milieu institutionnel. À ce sujet, les organismes communautaires présentent généralement plus d'ouverture aux recherches.

«There are many of us suffering » Quand les agresseurs sont positionnés comme des victimes dans les médias: le cas de l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa

Isabelle Côté (École de service social ; Université de Montréal)

Candidate au doctorat, Sous la direction de Dominique Damant

1. Introduction

En février dernier, un scandale a ébranlé la communauté de l'Université d'Ottawa lorsque les médias ont rapporté que des joueurs de l'équipe de hockey des Gee-Gees ont agressé sexuellement une jeune femme lors d'un match à Thunder Bay. Le recteur, Alan Rock, a suspendu l'entraîneur ainsi que l'équipe et a subséquemment annulé la saison 2014-2015³. En suivant cette affaire dans les médias, force est de constater que la couverture médiatique fut principalement centrée sur les joueurs comme victimes de la décision de l'Université de suspendre l'équipe de hockey. Si cette décision peut sembler injuste pour les joueurs qui ne furent pas impliqués dans l'agression sexuelle de la jeune femme, il n'en reste pas moins qu'ils ont bénéficié d'une vague de sympathie excessive dans les médias locaux. Cette présentation mettra en lumière deux hypothèses visant à expliquer cette réaction. D'une part, les médias seraient un reflet des trois cultures de la masculinité (Kimmel, 2008) présente chez les joueurs de l'équipe et d'autre part, les médias occultent volontairement la violence faite aux femmes (Romito, 2006).

2. La violence sexuelle dans les équipes sportives

D'entrée de jeu, il semble important de souligner que les sports d'équipes masculins encouragent la violence faite aux femmes (Kreager, 2007). Plus précisément, les joueurs au sein d'équipes sportives sont plus enclins à développer des attitudes misogynes et à objectifier les femmes (Boeringer, 1996; 1999; Curry, 1991) et sont surreprésentés dans les statistiques sur la violence sexuelle sur les campus (Crosset, Benedict et McDonald, 1995). La culture du viol fait d'ailleurs partie intégrante des discussions entre les athlètes dans les vestiaires sportifs (Curry, 1991).

³ Au moment de la rédaction de ce texte, nous venons d'apprendre que le recteur a également annulé la saison 2015-2016.

Certains auteurs soutiennent que dans la culture sportive, masculinité, virilité, pouvoir, privilège, agression et violence sont interreliés, dans un environnement hétérosexiste, ségrégué et genré que représentent les sports d'équipes masculins (Anderson, 2008; Brackenridge, 2002; Messner, 1992; Robinson, 1998). Au Canada, le prestige associé au hockey masculin entrave la dénonciation des violences sexuelles commises par des joueurs ou par un entraîneur (Kirby et al., 2000; Robinson, 1998). Plus précisément, les joueurs vont préférer se taire et demeurer centrés sur l'objectif ultime de gagner, tout en maintenant la supériorité de l'équipe. En somme, les sports d'équipes masculins amplifient la domination masculine (Bryson, 1997; Crosset, 2000).

3. Méthodologie

Cette réflexion s'appuie d'une analyse de discours, portant sur la couverture médiatique des événements dans quatre journaux locaux: Le Droit, The Ottawa Citizen, Metro News et The Ottawa Sun. Un total de 55 articles de journaux ont été repérés à l'aide des mots-clés suivants : Gee-Gees hockey, University of Ottawa's hockey team et Université d'Ottawa hockey. Huit mois de couverture médiatique ont été recensés, débutant en février 2014 lorsque la situation a été reportée par les médias jusqu'en octobre 2014 lorsque deux joueurs ont été formellement accusés.

4. Hypothèse 1 : La couverture médiatique : un reflet des trois cultures de la masculinité

Pour Kimmel (2008), trois cultures interagissent de manière simultanée afin de préserver la culture de la masculinité : la culture de la légitimité, la culture du silence et la culture de la protection.

La Culture de la légitimité fait référence à la présomption qu'un certain nombre de privilèges devraient être accordés aux hommes dans la société. Dans ce contexte, un sentiment d'injustice profond émerge lorsqu'un privilège est révoqué, ici la saison de hockey. Lorsque les joueurs ont dénoncé la perte d'un condo, d'un stage ou de leur saison de hockey dans les médias, en menaçant entre autres de poursuivre l'Université, la culture de la légitimité émerge de leurs discours. Quatre exemples sont ici soulevés :

Leur privilège de jouer au hockey est perçu comme un droit fondamental :

As many as 12 team members are contemplating a civil action over the impact of the suspension on their lives and hockey careers (The Ottawa Citizen, 30 Septembre 2014)

En soutenant que ce sont eux qui souffrent et non la victime :

Une suspension d'un an, ce n'est pas la «peine de mort» pour une équipe de hockey interuniversitaire, mais c'est tout comme (Le Droit, 26 juin 2014)

La colère découlant de ce sentiment que tout leur est dû :

Rock Régimbald, l'ancien des Olympiques de Gatineau, est frustré au plus haut point de la situation dans laquelle il se retrouve bien malgré lui (Le Droit, 30 avril 2014)

Leur droit au respect et à la dignité... avant celle de la victime :

Les deux semaines après ça (l'annonce de la suspension du club) ont été l'enfer, je ne pensais à rien d'autre et ça a pas mal scrapé mes études. Je n'en reviens pas du manque de professionnalisme de l'université dans cette histoire et du manque de respect envers nous, les joueurs (Le Droit, 30 avril 2014)

La culture du silence chez les jeunes hommes s'inscrit également dans un continuum de violence faite aux femmes. Quand ces derniers sont témoins ou au fait d'une situation de violence sexuelle, ils apprennent à ne pas dénoncer pour différentes raisons, entre autres par peur d'être la prochaine victime ou d'être rejeté. Sur une base individuelle, il semble adéquat d'assumer que la plupart des jeunes hommes savent pertinemment que la violence sexuelle envers les filles et les femmes est inacceptable et qu'il est important de la dénoncer. Or, la culture du silence prend racine dans le code patriarcal du silence qui entrave la dénonciation et empêche les hommes d'intervenir lorsqu'ils sont témoins de violence, d'agression ou de harcèlement. Si le nombre de joueurs impliqués de près ou de loin dans cette culture du silence n'est pas connu du public, il n'en demeure pas moins que l'entraîneur était au courant et a préféré taire l'affaire :

The head coach was also fired, because while not involved in the alleged incident, he became aware of it and tried to handle it himself without reporting it to the university (The Ottawa Sun, 25 juin 2014)

La culture de la protection émerge lorsque les jeunes hommes vont se protéger des pires cruautés qu'ils peuvent commettre. Sous prétexte de leur innocence ou d'une « simple erreur de jeunesse », ils profitent également du soutien de leur communauté, des médias, de leur famille et de leurs amis. Kimmel (2008) demande à juste titre dans quelle mesure les jeunes hommes peuvent se responsabiliser s'ils bénéficient de cette protection sociale? Dans cette situation, des joueurs se sont protégés entre eux en refusant de collaborer à l'enquête :

Police said "a number of players chose not to speak to police." (The Ottawa Sun, 20 mars 2014)

Officers from Thunder Bay interviewed team members in Ottawa in March, but several of the players refused to be interviewed (The Ottawa Citizen, 22 août 2014)

La culture de la protection au sein de l'équipe s'est manifestée dans le discours médiatique lorsque des journalistes ont remis en question la crédibilité de la victime, s'appuyant sur les propos des joueurs qui ont communiqué avec eux de manière anonyme :

Toutefois, des joueurs des Gee Gees ont fait savoir au Droit, sous le couvert de l'anonymat, que la jeune femme était consentante à avoir une relation sexuelle avec plus d'une personne, et qu'aucun viol collectif ne s'était produit (Le Droit, 12 mars 2014)

5. Hypothèse 2 : La couverture médiatique : l'occultation volontaire de la violence faite aux femmes

La seconde hypothèse s'appuie de l'ouvrage de Patrizia Romito (2006) qui soutient que les médias occultent volontairement la violence masculine par différentes stratégies. Trois de ces stratégies étaient particulièrement prévalentes dans le discours médiatique, soit la minimisation, la déresponsabilisation et le blâme de la victime.

La minimisation. Malgré la prévalence de la violence sexuelle, cette problématique fait encore fréquemment l'objet de minimisation à travers le langage employé par les journalistes. On parle,

entre autres, « d'agression présumée », « d'allégation d'agression sexuelle » ou de « présumée victime ». Légalement, tout citoyen est innocent jusqu'à preuve du contraire et les journalistes sont légalement contraints à utiliser cette terminologie (Femifesto, 2013). Toutefois, une surutilisation de ces termes laisse présager que les journalistes ne croient pas les victimes. Cette tendance doit être comprise dans un contexte plus large où le mouvement masculiniste a habilement mis de l'avant un discours sur les fausses allégations, même si dans les faits l'agression sexuelle demeure un crime rarement signalé aux autorités (Romito, 2006).

Dans cette affaire, des journalistes ont employé des euphémismes faisant référence à une relation sexuelle consensuelle, minimisant du même coup la portée du crime :

Quelques joueurs auraient eu une aventure avec une étudiante de l'université Lakehead, à Thunder Bay (Le Droit, 18 juin 2014)

Il a eu vent que certains de ses coéquipiers auraient eu une aventure d'un soir avec une étudiante de l'Université Lakehead (Le Droit, 30 avril 2014)

Des journalistes ont également employé une terminologie « pornographiant » l'agression sexuelle, et ce, dans deux des grands titres couvrant cette affaire :

Une «partouze» qui aurait mal tourné (Le Droit, 3 mars 2014)

Histoires de cul (Le Droit, 4 mars 2014)

La déresponsabilisation constitue le second mécanisme d'occultation repéré dans les médias. Il s'agit principalement d'une stratégie employée à l'endroit d'hommes blancs aisés, où l'on met l'accent sur leur statut social, leurs statistiques de hockey ou encore sur le fait qu'ils sont de « bons gars ». Ce faisant, les journalistes « suggère[nt] un biais envers leur innocence » (Femifesto, 2013, p.12 – traduction libre). Les médias ont particulièrement mis l'accent sur les conséquences de la suspension de l'équipe, en positionnant les joueurs et l'entraîneur comme des victimes de la situation :

Paiement peut ainsi tourner la page, en partie, sur le triste épisode qui lui a coûté son emploi avec les Gee Gees de l'Ud'O, qu'il a dirigés pendant trois saisons (Le Droit, 5 septembre 2014).

Leur avocat: "They have suffered amazing consequences to this point." (CBC News, 26 juin 2014)

D'autres journalistes ont plutôt mis en lumière les qualités personnelles et les exploits sportifs des joueurs :

Paiement, 54, is an experienced coach, much respected at the major-junior hockey level, where he spent a good deal of his career, more than 1,000 games. (The Ottawa Citizen, 3 juillet 2014)

« C'est tellement frustrant », laisse tomber celui qui a amassé 3 buts et 18 points en 25 parties à sa saison recrue (Le Droit, 30 avril 2014)

Touchette was a driving force on the Gee Gees squad last season, netting 11 goals and 26 points in 24 games (Metro News, 9 septembre 2014)

Cette stratégie reflète que l'accomplissement sportif et la réputation des hommes ont préséance dans notre société sur le bien-être et la sécurité des femmes.

Le blâme s'inscrit dans la culture du viol. Dans cette histoire, le blâme de la victime ne transparait pas de manière flagrante dans le discours médiatique, mais de manière plus subtile. Par exemple, insinuer que l'alcool était en cause ou que le concept du consentement demeure incertain sont des stratégies visant à questionner les actions ou inactions de la victime dans les circonstances :

The alleged booze-filled sexual assault (The Ottawa Citizen, 25 juillet 2014)

Certainly the concept of "consent", an extremely charged word in this instance, is being hotly debated on the rumour mill, not to mention in police circles. (The Ottawa Citizen, 25 juillet 2014)

Une autre manière de blâmer la victime vise à la discréditer, entre autres en soulignant son inaction à déposer immédiatement une plainte. Ce faisant, ses comportements sont scrutés et on considère « nébuleux » le fait qu'elle n'ait pas porté plainte elle-même :

Les circonstances entourant cette présumée agression du 1er février demeurent nébuleuses. La plainte pour agression sexuelle a été enregistrée le 25 février, par une tierce partie (Le Droit, 13 juin 2014)

Il n'y a toujours pas de coupables dans l'«affaire Gee Gees», toujours qu'une victime alléguée qui n'a pas porté plainte elle-même (Le Droit, 26 juin 2014)

6. Conclusion

Concernant les trois cultures de la masculinité, Kimmel (2008) soutient qu'il est essentiel de convertir la culture du silence en une culture de l'honneur, afin que les hommes développent un code de conduite adéquat leur permettant de défier la culture du silence et de dénoncer la violence faite aux femmes. Parallèlement, il invite les hommes à transformer la culture de la protection en une culture de la solidarité. Cette solidarité doit être comprise en termes de soutien envers les hommes qui décident de dénoncer la violence faite aux femmes, et non les agresseurs. Kimmel suggère également de rétablir une culture de l'intégrité afin de briser la culture de la légitimité, en respectant les filles et les femmes et en se responsabilisant pour leurs actions s'ils utilisent la violence à leur endroit.

Les médias ont quant à eux une part de responsabilité importante dans la couverture médiatique de cette situation. Que ce soit le langage utilisé, les euphémismes, ainsi que les détails qui sous-tendent le blâme des victimes ou la sympathie envers les agresseurs (Fémifesto, 2013), un langage clair et non équivoque s'avère de mise lorsque toute situation de violence sexuelle est rapportée au public (Bayliffe, 2012). Les journalistes risquent d'amplifier les stigmas omniprésents sur la violence sexuelle, alors qu'ils pourraient au contraire utiliser leur portée afin d'ouvrir un dialogue sur cette problématique sociale.

Enfin, une réflexion plus large s'impose sur la valeur sociale accordée aux hommes dans notre société (Romito, 2006). Plus précisément, pourquoi est-ce que les médias, des collègues, les parents et la communauté ressentent le besoin de protéger les agresseurs, même lorsqu'ils commettent des actions criminelles et répréhensibles?

Ceci dit, dans les circonstances on se doit de saluer la décision du recteur de l'Université d'Ottawa. Cette décision devrait envoyer un message clair aux jeunes hockeyeurs de partout au Canada concernant l'inacceptabilité de la violence envers les femmes et des conséquences de cette violence; pour la victime en premier lieu, mais aussi pour ceux qui maintiennent la culture de protection et du silence.

Bibliographie

Anderson, E. (2008). "I used to think women were weak": Orthodox masculinity, gender segregation, and sport. *Sociological Forum*, 23(2), 257-280.

Bayliffe, C. (2012). "Raped or seduced"? How language helps shape our response to violence against women. Conférence présentée au NCADV/NOMAS: *Preserving our roots while looking to the future*, Denver Colorado, Juillet 2012.

Boeringer, S.B. (1996). Influence of fraternity membership, athletics, and male living arrangements on sexual aggression. *Violence Against Women*, 2(2), 134-147.

Boeringer, S.B. (1999). Associations of rape-supportive attitudes with fraternal and athletic participation. *Violence Against Women*, 5(1), 81-90.

Brackenridge, C. (2002). Men loving men hating women: The crisis of masculinity and violence to women in sport. Dans S. Scraton et A. Flintoff (dir.) *Gender and sport: A reader* (pp.255-268). London, New York: Routledge.

Bryson, L. (1987). Sport and the maintenance of masculine hegemony. *Women's Studies International Forum*, 10(4), 349-360.

Crosset, T. (2000). Athletic affiliation and violence against women: towards a structural prevention project. Dans J. McKay et al. (dir.) *Masculinities, gender relations, and sports* (pp.147-161). Thousand Oaks, CA: Sage.

Crosset, T.W., Benedict, J.R., & McDonald, M.A. (1995). Male student-athletes reported for sexual assault: A survey of campus police departments and judicial affairs offices. *Journal of Sport and Social Issues*, 19(2), 126-140.

Curry, T.J. (1991). Fraternal bonding in the locker room: A profeminist analysis of talk about competition and women. *Sociology of Sport Journal*, 8, 119-135.

Femifesto. (2013). *Reporting on sexual assault: A toolkit for Canadian media*.

Kimmel, M. (2008). *Guyland: The perilous were boys become men. Understanding the critical years between 16 and 26*. New York: Harper Collins Publishers.

- Kirby, S.L., Greaves, L., & Hankivsky, O. (2000). *The dome of sexual harassment and abuse in sport*. Halifax, N.S.: Fernwood.
- Kreager, D.A. (2007). Unnecessary roughness? School sports, peer networks, and male adolescent violence. *American Sociological Review*, 72, 705-724.
- Mesner, M. (1992). *Power at play: Sports, and the problem of masculinity*. Boston: Beacon.
- Mesner, M. (2002). *Taking the field: Women, men, and sports*. Minneapolis: University of Minneapolis Press.
- Robinson, L. (1998). *Crossing the line: violence and sexual assault in Canada's national sport*. Toronto: M & S.
- Romito, P. (2006). *Un silence de mort: La violence masculine occultée*. Paris : Éditions Sylepse.

Panel de discussion 3

Lorsqu'un ou des membres d'une équipe sportive universitaire ou professionnelle sont reconnus coupables de violence conjugale ou de violence sexuelle, quelles devraient être les actions prises par l'équipe sportive?

À la question posée, Mme Côté répond en premier lieu qu'il est important de lancer un message clair qu'il n'y a aucune tolérance possible en regard des agressions à caractère sexuel. Elle ajoute que les sportifs ont la responsabilité d'assumer le rôle de représentation qui est inhérent à leur personnage public. Enfin, que la sanction est un des moyens pour mettre fin à la violence et que de ce fait, elle doit être considérée.

Suite à la réponse de la présentatrice, il est soulevé par une personne de l'assistance qu'en plus de la sanction, l'obligation de traitement est également une mesure pour mettre fin à la violence. Il est par ailleurs mentionné que lors de la situation rapportée dans la présentation, il n'y a pas eu de verdict de culpabilité rendu puisque le processus judiciaire en est à l'étape des accusations. Ainsi, on se questionne à savoir s'il devrait y avoir des sanctions (dans ce cas-ci l'annulation de la saison de hockey), ceci considérant que la présomption d'innocence prévaut dans la Loi canadienne. L'assistance se questionne aussi à savoir s'il ne devrait pas exister des politiques internes dans les universités [ou les associations professionnelles] qui sont parallèles au Code criminel. De fait, selon certaines, la double conséquence (mesures prises au criminel + mesures prises par l'université) rend compte de l'importance et de la nécessité d'une réponse symbolique forte considérant le poids de l'image publique des sportifs.

Pour clore la discussion, quelques solutions sont suggérées pour améliorer la situation de la violence dans les équipes sportives (p. ex. la formation des joueurs). À ces suggestions la présentatrice mentionne l'importance que l'entraîneur, qui est un leader important dans les équipes sportives, porte le message et agisse de façon cohérente avec les formations proposées afin qu'elles aient un effet concret sur les comportements des joueurs.

La relation père-enfant lorsque le père exerce de la violence conjugale ou maltraitance : point de vue du père et de l'adolescent

Anne-Sophie Germain (École de service social ; Université Laval)

Candidate au doctorat, Sous la direction de Geneviève Lessard

La présentation réalisée dans le cadre du 7^e Colloque étudiant du CRI-VIFF le 14 novembre dernier visait à faire état de l'avancement du projet de thèse de doctorat qui porte sur la relation père-enfant lorsque le père exerce de la violence familiale. Dans le texte ci-après, la recension des écrits, la pertinence sociale et scientifique du projet, le cadre théorique et la méthodologie envisagés qui ont fait l'objet de la présentation sont résumés.

1. Définition et ampleur du phénomène de la violence familiale

La violence familiale réfère aux situations de violence conjugale, d'exposition des enfants à la violence conjugale et à la maltraitance envers les enfants. « La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle » (Gouvernement du Québec, 1995 : 23). L'exposition des enfants à la violence conjugale réfère aux situations où les enfants sont des témoins directs ou indirects, de la violence entre leurs parents (Lessard et coll., 2009). Ils peuvent voir ou entendre les épisodes, y participer plus directement (Lessard et coll., 2009). Les enfants sont, de plus, confrontés aux effets de la violence à la suite d'un épisode, dont le climat de peur et de tension pouvant régner dans la famille (Lessard et coll., 2009).

La violence ou la maltraitance à l'endroit des enfants représente les actes de violence physique ou psychologique « infligée à des enfants par abus, négligence ou exploitation, comme des actes commis ou omis de forme directe ou indirecte [...] qui met en danger ou nuit à la dignité, à la condition physique, psychologique ou sociale ou au développement de l'enfant » (Unicef, 2006; p.5). Les trois phénomènes que sont la violence conjugale, l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance sont intimement liés. En effet, la présence de violence conjugale dans la famille conduit à l'exposition des enfants à cette violence, qui représente d'ailleurs une forme de mauvais traitement psychologique au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse, depuis 2006

(Gouvernement du Québec, 2006). Par ailleurs, la présence de violence conjugale dans la famille augmente le risque que les enfants soient aussi victimes de maltraitance (Goddard & Bedi, 2010).

En 2010, on estime que 99 000 Canadiens ont été victimes de violence familiale et 48 700 ont été victimes de violence conjugale (Statistiques Canada, 2011). Concernant les enfants, on estime que 18 710 enfants et jeunes de moins de 17 ans ont été victimes de violence familiale en 2010 (Statistiques Canada, 2011). Les hommes sont surreprésentés parmi les auteurs présumés de violence familiale (79 %) (Statistique Canada, 2011) et dans les situations de sévices physiques envers les enfants (ACJQ, 2012; Guterman & Lee, 2005). Malgré cela, ces hommes demeurent présents dans la vie de leurs enfants (Rothman, Mandel, & Silverman, 2007 ; Salisbury, Henning et Holdford, 2009).

2. État des connaissances sur la question

Les conséquences néfastes de la violence sur la santé physique, la santé mentale et le fonctionnement social des femmes victimes (Organisation mondiale de la santé, 2013) et des enfants exposés (Levendosky, Bogat, & Martinez-Torteya, 2013) ont largement été documentées. Il en est de même pour les facteurs de risque et de protection associés au risque de vivre de la violence familiale. Les enfants présentant un déficit physique ou psychologique, ayant un tempérament difficile ou dont les parents ont subi de la maltraitance durant leur enfance (Cicchetti & Valentino, 2006) seraient plus à risque d'être victimes de violence familiale. La qualité des relations parents-enfants (Afifi & MacMillan, 2010), la relation avec la mère (Fortin, 2009) représentent quant à eux des facteurs de protection. À cet effet, l'importance de la relation mère-enfant et de solidifier ce lien en contexte de violence a également été démontré dans la littérature (p.ex. : Fortin, Doucet & Damant, 2010).

Concernant plus spécifiquement les hommes exerçant des comportements de violence, certaines recherches se sont attardées à établir des typologies des hommes exerçant de la violence conjugale (p.ex. : Holtzworth-Munroe & Stuart, 1994) de même qu'à faire ressortir des caractéristiques souvent observées chez ceux-ci (p.ex. : tendance à être sévères et autoritaires) (Edleson & William, 2007). D'autres se sont plutôt intéressés aux services et programmes s'adressant aux conjoints ayant des comportements violents (Lindsay, Ouellet & St-Jacques,

1993; Turcotte, Damant & Lindsay, 1995) et plus récemment, aux interventions s'adressant plus spécifiquement aux pères en situation de violence conjugale ou de maltraitance (Scott & Crooks, 2004, 2006; Bourassa, Labarre, Turcotte, Lessard & Létourneau, 2012). Il importe de mentionner qu'à l'heure actuelle, très peu d'études ont permis de documenter le lien père-enfant en contexte de violence conjugale et que peu de programmes intègrent la paternité dans les interventions en contexte de violence familiale.

L'intérêt tardif des chercheurs et des cliniciens pour la paternité dans un contexte de violence s'explique notamment par une certaine controverse relative au lien père-enfant (Harne, 2011). Certains chercheurs s'opposent au maintien du lien avec le père, puisque celui-ci pourrait exposer la femme victime à des risques de revictimisation (Bancroft, Silverman & Richie, 2012 ; Harnes, 2011) et l'enfant à un modèle de socialisation négatif et empreint de violence (Harne, 2011; Levendosky & coll., 2013). Par ailleurs, les avis sont partagés. On se demande si la persistance des contacts avec le père est liée à une meilleure adaptation des enfants en contexte de violence (Hunter & Graham-Bermann, 2013) et si la perte de ce lien pourrait affecter les enfants (Smith Stover & Morgos, 2013). En outre, d'autres études ont montré que lorsque la relation avec le père est positive, malgré un contexte général de violence, elle pourrait contribuer à réduire le risque de transmission intergénérationnelle de la violence (Scott, Francis, Crooks, Paddon & Wolfe, 2006).

D'autres recherches dans le domaine de la violence conjugale et de la maltraitance nous pistent sur la relation père-enfant, mais celles-ci comportent certaines lacunes. En plus d'avoir eu tendance à se centrer sur les habiletés parentales déficientes des pères (Bancroft & Silverman, 2002 ; Perel & Peled, 2008), les connaissances portant sur la violence conjugale et la maltraitance sont construites presque exclusivement à partir du point de vue des mères (Guille, 2004; Howell Graham-Bermann, Czyz & Lilly, 2010). Ainsi, dans les recherches portant sur la violence familiale, le point de vue des enfants, des adolescents (Goldblatt, 2003) et des hommes (Featherstone & Fraser, 2012 ; Perel & Peled, 2008) sont rarement documentés. Pourtant, des constats intéressants invitent à poursuivre les recherches permettant d'appréhender cette réalité du point de ces acteurs. À cet effet, une des rares études s'attardant au point de vue des hommes a montré que la majorité serait préoccupée par les effets de leurs comportements de violence sur leurs enfants (Rothman & coll., 2007). Dans le même ordre d'idées, pour les pères exerçant de la

violence conjugale (Bent-Goodley & Williams, 2007) et les pères qui exercent de la maltraitance (Perel & Peled, 2008), les enfants sont une source de motivation importante de changement de leurs comportements violents.

Les adolescents ont eux aussi moins souvent fait l'objet d'études portant sur la violence conjugale (Goldblatt, 2003), malgré les particularités relatives à leur âge, parmi lesquelles une plus grande conscience des enjeux sociaux entourant la violence et un risque plus élevé de prendre part aux épisodes de violence conjugale (Gewirtz & Medhanie, 2008). Par ailleurs, certains travaux sur les enfants et adolescents exposés à la violence conjugale font état de leur capacité à s'exprimer sur le sujet de la violence conjugale (DeBoard-Lucas & Grych, 2011 ; Lapierre, 2003). Les jeunes ont des sentiments contradictoires à l'égard de leur père, alternant entre l'amour, la peur, la colère, etc. (Peled, 1998). Lorsqu'interrogés au sujet de leur père, ils le décrivent souvent en termes négatifs (Lapierre, 2003). Ils souhaitent néanmoins continuer de voir ce dernier, en dépit de ses comportements violents (Peled, 2000).

3. Pertinence sociale et scientifique

La littérature actuelle fournit un portrait incomplet et les informations disponibles sont contradictoires sur la question de la paternité en contexte de violence familiale. Il apparaît pourtant primordial de poursuivre les travaux et les réflexions sur l'intégration des hommes dans les services, afin qu'ils se responsabilisent davantage à l'égard de leurs gestes violents et s'engagent dans une démarche de changement.

4. Question et objectifs

Le projet de thèse visera à répondre à la question suivante : qu'est-ce qui caractérise la relation père-adolescent en situation de violence conjugale et de maltraitance, du point de vue des pères et des adolescents? Les objectifs généraux de la thèse sont les suivants :

- 1) Décrire la perception des pères et des jeunes de la relation père-adolescent en contexte de violence conjugale/maltraitance
- 2) Identifier les divergences et les convergences dans le discours des pères et des adolescents

5. Théories retenues

Afin de répondre aux objectifs, deux théories ont été retenues, il s'agit de l'interactionnisme symbolique et de la théorie des représentations sociales. Les théories seront sommairement présentées, tout en faisant ressortir leur pertinence dans le cadre du présent projet.

5.1 La théorie des représentations sociales

Les représentations sociales constituent une forme de savoir qu'a un sujet ou un groupe concernant un objet; ce savoir est socialement construit et partagé par un ensemble social; les représentations influencent, voire déterminent les comportements et les relations sociales (Abric, 1994). Elle permet de s'imprégner de la réalité de différents acteurs sociaux, au sujet de certaines situations ou certains phénomènes. La relation père-enfant pourrait être étudiée en recueillant les représentations des pères et des adolescents sur celle-ci. Cette théorie est très pertinente eu égard à l'objet d'étude puisque les recherches montrent que les enfants maltraités entretiennent des représentations plus négatives des figures parentales (p. ex. : Toth, Cicchetti, Macfie, Maughan & Vanmeenen, 2000), celles-ci étant reliées au développement de divers problèmes chez ces enfants (p.ex. : Blesser & Blatt, 2007). Quelques auteurs ont d'ailleurs utilisé cette théorie à l'étude du phénomène de la violence conjugale et des mauvais traitements (p.ex. : Lessard, 2004).

5.2 L'interactionnisme symbolique

L'interactionnisme symbolique se centre sur les interactions et les perspectives des individus. Les concepts centraux de cette théorie sont les symboles, permettant de se représenter les choses en leur absence et de communiquer ; les interactions, se définissant comme des activités sociales dynamiques entre les individus; le soi, qui fait référence aux activités cognitives et réflexives des individus; l'action humaine et le courant de l'action (Charon, 2003; Le Breton, 2008). Les actions de chaque individu s'inscrivent dans un courant immuable : les interactions influencent la définition que se font les individus d'une situation, modulent leurs décisions, puis finalement, guident leurs actions (Charon, 2003; Le Breton, 2008). Puisque cette théorie permet de tenir compte des perspectives des individus engagés dans une relation marquée par la violence (Ferraro, 1988), certains chercheurs se sont attardés au phénomène de la violence conjugale en

utilisant cette théorie. Parmi ceux-ci, Dobash et Dobash (1984) se sont attardés à la façon dont les victimes de violence conjugale définissaient leurs réalités, alors que Perel & Peled (2008) ont souhaité documenter le point de vue et le vécu des hommes exerçant de la violence conjugale ou de la maltraitance. L'interactionnisme symbolique pourrait, en outre, permettre de s'attarder à la relation père-adolescent, en se concentrant sur les interactions entre ces deux acteurs.

6. Méthodologie envisagée

La recherche est exploratoire et descriptive et le devis est qualitatif. Des entrevues semi-structurées seront réalisées avec 15 adolescents et 15 pères. Les adolescents seront âgés de 12 à 17 ans et auront été exposés à la violence conjugale dans les cinq dernières années. Les hommes doivent avoir au moins un enfant âgé entre 12 et 17 ans et avoir exercé de la violence conjugale dans le passé. Les jeunes seront recrutés par l'entremise des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de la région de Québec, plus précisément, par les intervenantes de ces centres. La collaboration d'organismes œuvrant auprès des conjoints violents de la région de Québec, de même qu'à l'extérieur de la région est également attendue pour le recrutement de jeunes et de pères (p.ex : GAPI, Ex-Equo, SHIC, etc.). Les entrevues seront retranscrites intégralement et les données seront traitées, codifiées et analysées à l'aide du logiciel N-Vivo, suivant la méthode d'analyse thématique de contenu.

Références

- Abric, J.-C. (1994). Les représentations sociales : Aspects théoriques. Dans Abric, J.-C. (sous la dir.), *Pratiques sociales et représentations* (p. 11-35). Paris, France : Presses universitaires de France.
- Afifi, T. O., MacMillan, H. L. (2010). Resilience following child maltreatment: A review of protective factors. *La Revue canadienne de psychiatrie*, 56, 5, pp. 266-271.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2012). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux 2012 [En ligne] <http://www.centrejeunessedequébec.qc.ca/publications/Bilan%20DPJ/Bilan%20DPJ%202010-2011.pdf> (Page consultée le 4 avril 2013).
- Bancroft, L., Silverman, J. G. (2002). *The batterer as parent*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Bancroft, L., Silverman, J., Richie, D. (2012). *The batterer as parent: Addressing the impact of domestic violence on family dynamics*, Los Angeles (CA): Sage.

- Bent-Goodley, T., Williams, O.J. (2007). Fathers' voices on parenting and violence. In J.L. Edleson & Williams (dir.), *Parenting by men who batter: New directions for assesment and intervention* (pp. 32-35). New York: Oxford University Press.
- Besser, A., Blatt, S. J. (2007). Identity consolidation and internalizing and externalizing problem behaviors in early adolescence. *Psychoanalytic Psychology*, 24, pp. 126–149.
- Bourassa, C., Labarre, M., Turcotte, P., Lessard, G., Letourneau, N. (2014). Violence conjugale et paternité : les défis de l'intervention sociale. *Service social*, 60, 1, pp. 72-89.
- Charon, J. (2003). *Symbolic interactionism : An introduction, an interpretation, an integration*. 8th Edition. USA: Prentice Hall.
- Cicchetti, D., Valentino, K. (2006). An ecological-transactional perspective on child maltreatment : Failure of the average expectable environment and its influence on child development. Dans D. Cicchetti & D. J. Cohen (Éds.), *Developmental psychopathology, risk, disorder and adaptation* (2 éd., vol. 3). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons.
- DeBoard-Lucas, R. L., & Grych, J. H. (2011). The effects of intimate partner violence on school-aged children. Dans S. A. Graham-Bermann & A. A. Levendosky (Eds.), *How intimate partner violence affects intervention* (pp. 155–177). Washington, DC: American Psychological Association.
- Dobash, R. Emerson, and Russell Dobash. 1979. *Violence against wives: A case against patriarchy*. New York : The Free Press.
- Edleson, J.L., Williams, O.J. (2007). *Parenting by men who batter: New directions for assesment and interventions*. New York: Oxford.
- Featherstone, B., Fraser, C. (2012). Working with fathers around domestic violence: Contemporary debates. *Child Abuse Review*, 21, pp. 255–263.
- Fortin, A. (2009). « L'enfant exposé à la violence conjugale : quelles difficultés et quels besoins d'aide ? », *Empan*, 73, pp. 119-127.
- Fortin, A., Doucet, M., Damant, D. (2010). Children's appraisals as mediators of the relationship between domestic violence and child adjustment. *Violence and Victims*, 26, 3, pp. 377-392.
- Gewirtz, A. H., Medhanie, A. (2008). Proximity and risk in children's witnessing of intimate partner violence incidents. *Journal of Emotional Abuse*, 8 (1–2),pp. 67–82.
- Goddard, C., Bedi, G. (2010). Intimate partner violence and child abuse :a child-centred perspective. *Child Abuse Review*, 19,1, pp. 5-20.

- Goldblatt, H. (2003). Strategies of coping among adolescents experiencing interparental violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 18, pp. 532-552.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale.
- Gouvernement du Québec (2006). *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., c. P-34-1.
- Guille, L. (2004). Men who batter and their children: An integrated review. *Aggression and Violent Behavior*, 9, pp. 129–163.
- Guterman, N. B., Lee, Y. (2005). The role of fathers in risk for physical child abuse and neglect: Possible pathways and unanswered questions. *Child Maltreatment*, 10, 2, pp.136–149.
- Harne, J. (2011). *Violent Fathering and The Risks to Children*. Pristol : The Policy Press.
- Holtzworth-Munroe, A., Meehan, J. C., Herron, K., Rehman, U., Stuart, G. L. (2000). Testing the Holtzworth-Munroe & Stuart (1994) batterer typology. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 68, pp. 1000-1019.
- Howell, K. H., Graham-Bermann, S. A., Czyz, E., Lilly, M. (2010). Assessing resilience in preschool children exposed to intimate partner violence. *Violence and Victims*, 25, pp. 150–164.
- Hunter, E. C., Graham-Bermann, S. A. (2013). Intimate partner violence and child adjustment: Moderation by father contact? *Journal of Family Violence*, 28, pp. 435–444.
- Lapierre, S. (2003). *La concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants : Le point de vue d'enfants et d'adolescents*. Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval.
- Le Breton, D. (2008). *L'interactionnisme symbolique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Lessard, G. (2004). *Concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants : représentations des intervenants et défis de collaboration pour l'offre d'une aide cohérente*. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal.
- Lessard, G., Damant, D., Hamelin-Brabant, L., Pépin-Gagné, J., Chamberland, A. (2009). L'exposition à la violence conjugale. Dans Clément & S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 79-97). Montréal : CEC.
- Levendosky, A. A., Bogat, G. A., Martinez-Torteya, C. (2013). PTSD Symptoms in young children exposed to intimate partner violence. *Violence Against Women*, 19,2, pp. 187-201.

- Lindsay, J., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C. (1991). Les groupes de traitement pour conjoints violents : recension critique portant sur le traitement, son efficacité, sa mesure. Ste-Foy : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- Organisation Mondiale de la Santé (2013). *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé 2013.
- Peled, E. (1998). The experience of living with violence for préadolescent children of battered women. *Youth & Society*, 29, pp. 395–430.
- Peled, E. (2000). Parenting by men who abuse women: Issues and dilemmas. *British Journal of Social Work*, 30, pp. 25-36.
- Perel, G., Peled, E. (2008). The fathering of violent men : Constriction and yearning. *Violence Against Women*, 14, 4, pp. 457-482.
- Rothman, E. F., Mandel, D. G., Silverman, J. G. (2007). Abuser's perceptions of the effect of their intimate partner violence on children. *Violence Against Women*, 13, pp. 1179 –1191.
- Salisbury, E. J., Henning, K., Holdford, R. (2009). Fathering by partner-abusive men: Attitudes on children's exposure to interparental conflict and risk factors for child abuse. *Child Maltreatment*, 14, 3, pp. 232–242.
- Scott, K.L., K.J. Francis, C.V. Crooks, M. Paddon et D.A. Wolfe (2007). « Guidelines for Intervention with Abusive Fathers », dans J.L. Edleson et O.J. Williams (dir.), *Parenting by Men who Batter: New Directions for Assessment and Intervention*, New York (NY), Oxford University Press, pp. 102-117.
- Smith Stover, C., Morgos, D. (2013). Fatherhood and intimate partner violence: Bringing the parenting role into intervention strategies. *Professional Psychology: Research and Practice*, 44, pp. 1-10.
- Statistiques Canada (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Ottawa, Ontario : Centre Canadien de la statistique juridique.
- Toth, S. L., Cicchetti, D., Macfie, J., Maughan, A., Vanmeenen, K. (2000). Narrative representations of caregivers and self in maltreated pre-schoolers. *Attachment and Human Development*, 2, pp. 271–305.
- Turcotte, D., Damant, D., Lindsay, J. (1995). Pour une compréhension de la démarche de recherche d'aide des conjoints violents. *Service social*, 44, 2, pp. 91-110.
- Unicef Canada (2006). Consultation régionale nord-américaine pour l'Étude du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Dans M.E.

Clément, & S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 1-14). Québec : CEC.

Panel de discussion 4

Quels sont les défis de la recherche et de la pratique auprès des hommes ayant des comportements violents?

La conférencière commence par statuer que les défis liés au recueil du discours des hommes ayant des comportements violents sont à la fois présents au niveau de l'intervention sociale et de la recherche, surtout en terme de méthodologie ainsi que d'objet de recherche. Au niveau méthodologique, Mme Germain soulève d'abord des défis quant au discours des hommes, au paradigme de l'inadéquation entre les rôles masculins et la famille ainsi que les difficultés éthiques inhérentes à l'intégration des hommes agresseurs dans les protocoles de recherche.

Quant à l'intervention sociale, elle soulève des défis liés à la conception essentialiste de la paternité ainsi que des défis quant aux différentes façons d'aborder la paternité dans l'intervention auprès d'hommes ayant des comportements violents.

La discussion avec l'auditoire commence ensuite par des suggestions. D'abord, il est recommandé, dans le cadre d'une recherche, d'avoir recours à un échantillon d'hommes en fin de parcours dans le processus de changement afin de diminuer les risques d'être face au déni de la violence. Un autre membre de l'assistance ayant lui-même réalisé ses travaux de maîtrise avec des hommes agresseurs mentionne par ailleurs l'importance de la honte comme sentiment catalyseur du processus de changement. Selon lui, la honte est également un levier potentiel lors de la cueillette de données avec ces hommes, bien qu'il mentionne que ce levier doit être utilisé avec beaucoup de précautions. Bien que cette émotion puisse mobiliser certains hommes, ceux-ci risquent de se refermer sur eux-mêmes si trop d'emphase est mise sur la honte qu'ils vivent. L'importance, pour le chercheur d'avoir, un regard réflexif sur son propre travail avant d'entamer sa recherche ainsi que tout au long du processus de recherche est soulignée. Enfin, un autre défi soulevé dans l'assistance concerne les difficultés liées à l'intervention auprès de pères ayant des comportements violents et la négation des conséquences de ces comportements sur les enfants. Les défis de la double reconnaissance père-agresseur sont discutés et mettent fin à ce 4e panel.

Intervention sociojudiciaire : évolution de la réponse de l'État québécois à la violence conjugale selon le processus d'élaboration des politiques sociales

Célyne Lalande (École de service social, Université de Montréal)

Candidate au doctorat, Sous la direction de Sonia Gauthier

Note de l'auteure : Les réflexions proposées dans la communication présentée lors du 7^e colloque étudiant du CRI-VIFF et le présent article ont été rendues possibles grâce à une bourse de doctorat offerte par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Introduction

À l'heure actuelle, les politiques gouvernementales québécoises en matière de violence conjugale (VC) structurent et orientent les pratiques d'interventions de façon à ce qu'elles intègrent une approche judiciaire et sociale, laquelle est nommée « intervention sociojudiciaire » dans la Politique en matière d'intervention en violence conjugale actuellement en vigueur (Comité interministériel sur la violence conjugale et familiale, 1995, ci-après nommée la Politique). En dépit de cette orientation gouvernementale, plusieurs interrogations demeurent au sujet de cette forme d'intervention, notamment parce qu'on la définit et la décrit peu dans les écrits politiques et scientifiques.

Dans la perspective d'appréhender et de comprendre de quoi il s'agit et de savoir comment cette intervention s'articule à la problématique de la VC au Québec, il est proposé d'examiner le développement de l'intervention sociojudiciaire (ISJ) à la lumière des cinq étapes du processus d'élaboration des politiques (proposé par Rankin et Vickers, 2001) puisqu'il est postulé que l'ISJ est la réponse privilégiée par l'État québécois pour contrer la VC. Ainsi, la genèse et l'évolution de ce type d'intervention seront exposées au cours (a) de la problématisation de la VC, (b) de la formulation des politiques québécoises visant à contrer ce problème social, (c) de l'adoption de lois et règlements, (d) de la mise en œuvre des politiques et (e) de leur évaluation.

Processus d'élaboration de la politique sociale en violence conjugale au Québec

Définition du problème. Les travaux issus de la thèse doctorale de Lavergne (1998a; b) ont mis en évidence comment la VC est passée d'une situation relevant du domaine privé où l'absence

d'intervention est la règle à un problème sociopénal. Ceci a eu lieu suite à l'implication de groupes de femmes qui ont rendu publique cette situation en créant notamment des ressources d'hébergement leur étant destiné. Puis, le Conseil du statut de la femme (CSF) a facilité la politisation et la reconnaissance du problème en traduisant les revendications de ces groupes de façon à les rendre compatibles avec le langage formel de l'État. La troisième étape du processus définitionnel, telle qu'identifiée par la chercheuse, consiste en la reconnaissance officielle de la situation en tant que problème social au milieu des années 1980. Cette reconnaissance s'est actualisée par la prise en charge par l'État du phénomène, laquelle s'est matérialisée par la production de diverses politiques sociales. Enfin, la dernière phase du processus modélisé par Lavergne a lieu au début des années 1990 lorsque différents acteur.trice.s et organismes critiquent la (re)définition du problème par le gouvernement et les solutions mises en place pour y faire face.

Formulation des politiques. Le premier stade de la formulation des politiques en matière de VC a lieu lors de l'implication du CSF qui fait paraître en 1978 *Pour les Québécoises : égalité ou indépendance*. Dans ce document, cet organisme paragouvernemental, qui a pour objectif général la défense des droits des femmes, fait diverses recommandations aux différents ministères du gouvernement provincial afin de résoudre les difficultés vécues par les femmes et, plus spécifiquement, pour contrer la VC.

La deuxième phase de formulation de politiques a lieu lors de la publication de deux politiques sectorielles, soit la *Politique d'aide aux femmes violentées* (1985) par le ministère des Affaires sociales (actuellement le ministère de la Santé et des Services sociaux) et la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (1986) par les ministères de la Justice et du Solliciteur général (actuellement le ministère de la Sécurité publique). La *Politique d'aide aux femmes violentées* instaurée en 1985 officialise la prise en charge de la problématique des femmes violentées, dont celles aux prises avec la VC, par le ministère des Affaires sociales et son réseau. Cette politique structure l'intervention auprès de femmes victimes de VC de sa parution jusqu'en 1995, moment où est publiée la *Politique*.

La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (ministère de la Justice et ministère du Solliciteur général, 1986) est, quant à elle, la conséquence d'un mouvement collectif national

et provincial favorable à l'égard de la judiciarisation de la VC. Avant le milieu des années 1980, la solution judiciaire est peu défendue au Québec par les acteurs concernés par la problématique et cette dernière n'est pas considérée comme une cible d'intervention par les intervenants pénaux et judiciaires (Lavergne, 1998b). Puis, des femmes issues de différents secteurs dénoncent cette attitude du système judiciaire et mettent en lumière son aspect problématique (*Ibid.*). Selon les propos recueillis par la chercheuse, le moyen proposé par ces protagonistes pour remédier à la situation consiste à adapter l'intervention policière au modèle du service social⁴. Or, exception faite de la référence de certaines victimes vers les ressources d'aide et de la contrainte des agresseurs vers des programmes de traitement, cette suggestion ne sera pas retenue par les ministères de la Justice et du Solliciteur général. A contrario, la judiciarisation systématique des situations de violence physique entre conjoints sera retenue.

Ces deux politiques sectorielles sont complétées en 1992 par la publication du document *L'intervention auprès des conjoints* (ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992). Tel que son nom l'indique, ce document oriente l'intervention auprès des auteurs de violence en contextes conjugaux et familiaux.

La troisième et dernière étape de formulation des politiques encadrant l'ISJ en VC au Québec débute lors de la publication de la *Politique*. Ce document, toujours effectif, fait suite aux demandes visant l'adoption d'une approche plus globale pour contrer la VC ainsi qu'aux critiques formulées à l'encontre des politiques sectorielles (Lavergne, 1998a). Dans ce document, le terme « intervention sociojudiciaire » est utilisé pour la première fois dans le discours officiel de l'État. Cependant, le gouvernement du Québec en fait usage de façon indéterminée puisqu'il réfère parfois à la prévention tertiaire auprès des contrevenants (p. 33), parfois à l'accompagnement psychosocial (dans le plan d'action accompagnant la politique à la mesure 28, p. 14) et d'autres fois, à l'ensemble des interventions psychosociales et judiciaires de l'axe 4 (p. 32). En conséquence, il est difficile de savoir à quoi renvoie le gouvernement lorsqu'il utilise ce vocable. Une analyse discursive de la *Politique* laisse cependant croire que ce serait surtout les interventions psychosociales et judiciaires de l'axe 4 qui seraient visées par ce terme (Lalande, 2013).

⁴ Ce modèle est organisé autour d'interventions consistant, par exemple, à mettre fin aux situations de crise, à informer des ressources disponibles, à accompagner lors de la récupération de biens, à instaurer un tribunal de la famille, à offrir des services de médiation auprès des agresseurs, etc. (Lavergne, 1998b; ministère de la Justice, 1980)

Adoption de Lois et règlements. Aucun cadre légal n'est conséquent à l'adoption de politiques faisant foi des orientations du gouvernement du Québec à l'égard de la VC. En effet, trois Lois, dont une fédérale : le *Code criminel canadien* et deux provinciales, soit la *loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et la *loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* régissent l'intervention dans ce domaine. Or, bien que certaines réformes aient été instaurées en lien avec la VC, autant le Code criminel que la LPJ étaient déjà opérants avant la publication des politiques mentionnées précédemment. Par ailleurs, il existe certainement un lien entre le traitement psychosocial des victimes de la VC et la *loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels*, mais ce lien n'est pas direct.

Mise en œuvre.

Colloques régionaux. Pour s'acquitter d'une des recommandations contenues dans *Québécoise : égalité ou indépendance*, soit de sensibiliser les intervenant.e.s des milieux institutionnels, des colloques régionaux portant sur la violence intrafamiliale sont organisés en 1979-80 (Lavergne, 1998b). Suite à la tenue des colloques, un rapport émis par le comité organisateur de l'événement présente plusieurs nouvelles recommandations pour le gouvernement et ses ministères. Parmi celles-ci, certaines visent plus spécifiquement les aspects sociaux et judiciaires de l'intervention en VC et pourraient constituer les prémisses de l'ISJ au Québec. En voici quelques exemples: développer des programmes de formation spécialisés sur la question des femmes violentées à l'intention des futurs policiers et des futures intervenantes psychosociales, développer des modèles d'intervention en vue de réhabiliter les agresseurs, mettre sur pied des tables de concertation dans les organismes régionaux afin de favoriser la concertation et la collaboration entre les intervenant.e.s, etc. (ministère de la Justice, 1980).

Directives favorisant l'inculpation et la poursuite. Ces orientations implantées dans les services de police et les cours de justice partout au Canada au cours des années 1980 (ministère de la Justice du Canada, 2014) et plus particulièrement au Québec suite à la publication de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (ministères de la Justice et du Solliciteur général, 1986) consistent en des directives données aux intervenant.e.s pénaux et judiciaires susceptibles d'intervenir auprès des personnes aux prises avec la VC. La première de ces consignes consiste à exiger des policiers qu'ils portent des accusations dans toutes les situations où ils ont des motifs raisonnables de croire que des actes de violence criminelle entre conjoints

ont été perpétrés. Cette approche légale de la VC est d'autant plus efficace qu'elle est associée à une politique d'accusation prescrivant aux substituts du procureur d'intenter des poursuites lors de situations présentant une preuve suffisante. Cette pratique précise également aux procureurs qu'ils ne peuvent retirer ces accusations à moins de circonstances exceptionnelles, le refus de la personne victime de coopérer à la procédure judiciaire ne faisant pas partie desdites circonstances (ministère de la Justice du Canada, 2004). Ces directives ont été assouplies au Québec suite au dépôt et à l'adoption de la *Politique* en 1995 (Lavergne, 1998b).

Plans d'action. Trois plans d'action (Comité interministériel sur la violence conjugale et familiale, 1995; 2004; 2012) ont guidé et guident toujours la mise en œuvre de la *Politique* depuis qu'elle est en vigueur. Parmi les mesures proposées dans ces plans, trois thématiques y sont particulièrement présentes soit le (a) droit à l'information; (b) le soutien et l'accès aux ressources pour les personnes aux prises avec la problématique et (c) la formation des gestionnaires de ressources et des intervenant.e.s.

Instances de concertation. La coordination des ressources et la concertation intersectorielle étant parmi les objectifs opérationnels de la première heure en matière de VC, plusieurs actions ont été mises en place au fil du temps dans ce sens. Parmi ces actions, des tables de concertation régionales et sous-régionales ont été créées à partir de 1985 dans différentes régions⁵ de la province et un comité interministériel provincial a été formé en 1987 (Rondeau, Sirois, Jacques et Cantin, 2001).

Le comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale est composé de représentant.e.s des ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance ainsi que du Secrétariat à la Condition féminine. Son rôle est de structurer une approche d'intervention globale entre les réseaux des différents ministères impliqués et d'assurer l'évaluation des ressources en matière de VC (*Ibid.*). Parmi ses apports, ce comité a produit la *Politique* de 1995 et ses trois plans d'action (1995; 2004-2009; 2012-2017). Ce comité est donc à l'origine des grandes orientations provinciales en matière d'intervention en VC, dont l'ISJ.

⁵ Sont entendues par "région" les divisions territoriales de la province telles qu'établies par le gouvernement du Québec. Elles sont au nombre de 17 depuis 1987.

Les différentes *tables de concertation* ont pour objectif de maintenir et de coordonner la concertation entre les partenaires des différents secteurs d'intervention en VC. Un des moyens utilisés par celles-ci est d'établir des protocoles d'intervention interdisciplinaire adaptés aux réalités et besoins régionaux. En conséquence, ces instances sont des lieux privilégiés de prise de décision relativement à la concrétisation de l'intervention en VC et plus particulièrement, de l'ISJ. Lorsque Rondeau, Sirois, Jacques et Cantin (2001) ont réalisé une étude portant sur ces dispositifs à la fin des années 1990, ils ont recensé 10 tables intersectorielles régionales et 46 tables sous-régionales ayant pour mission unique ou partielle la VC. Selon ces chercheurs, ces tables présentent des profils hétérogènes définis par les particularités et besoins régionaux.

Protocoles d'intervention. À quelques exceptions près⁶, les protocoles d'intervention élaborés dans le champ de la VC consistent en des ententes spécifiques ayant cours entre les organismes qui offrent des services directs aux individus, aux couples et aux familles aux prises avec cette problématique. Lorsqu'on fait la lecture des balises de ces ententes, il est possible de constater que ces protocoles visent généralement à (a) faciliter les références personnalisées entre les organismes impliqués auprès des personnes aux prises avec la VC et (b) à assurer une meilleure cohérence entre les interventions réalisées (voir annexe 1 dans Rondeau et al., 2001, pour une description exhaustive des protocoles régionaux existants).

Évaluation. Est inscrit dans la *politique* (1995 : 66) que « l'évaluation des programmes et des services reste nettement insuffisante, bien que des efforts aient été entrepris par quelques établissements parapublics et communautaires pour définir les paramètres et les critères nécessaires à une telle évaluation. ». La recension des écrits de l'objet « ISJ en VC » met en lumière le fait que cette situation est toujours actuelle en matière d'ISJ. En effet, peu d'études ont été réalisées sur cet objet et lorsque l'intervention en VC est investiguée, les services sont rarement pensés de façon imbriquée. Ceci est attesté par le fait que de nombreuses études ont été réalisées au sujet des interventions sociales ou des interventions judiciaires en VC. Cependant, seule l'étude de Bilodeau, Allard, Lefebvre, Cadrin, et Pineault (2007), laquelle a évalué les pratiques planificatrices ayant cours dans le développement, l'implantation et la pérennisation du protocole sociojudiciaire de référence policière en VC dans la région du Bas-Saint-Laurent et

⁶ Par exemple, le *protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale* qui est provincial.

celle de Groulx (2002), qui a quant à elle évalué l'application du protocole de collaboration en VC dans dix régions de la Montérégie, ont été repérées au sujet de l'ISJ en VC. La thèse réalisée par Lavergne (1998 a;b) et les travaux de Rondeau et ses collègues (2001) ont cependant révélé que des critiques provenant d'acteur.trice.s concernés par l'intervention en VC ont, en quelque sorte, fait office de processus évaluatif et ont donné lieu à la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la réponse étatique pour contrer la VC⁷.

Discussion

Considérant les objectifs de la présente réflexion, soit de tenter d'appréhender en quoi consiste l'ISJ et de comprendre comment ce type d'intervention s'organise au Québec, il est opportun de clore le présent texte en résumant ce que l'examen du processus de production des politiques sociales en VC a permis de mettre en lumière.

D'abord, on remarque que les prémisses de l'ISJ pourraient avoir fait leur apparition dans les recommandations émises pour le gouvernement et ses ministères suite à la tenue des colloques régionaux en 1978-79 (ministère de la Justice, 1980). Ces recommandations, lesquelles visaient notamment la formation des intervenant.e.s de même que la concertation, semblent toujours faire partie de la mire du gouvernement lorsque sont considérés les objectifs des plans d'action ayant accompagné la *Politique* en vigueur.

Deuxièmement, cet examen révèle que c'est lors de la publication des deux politiques sectorielles en matière de violence au milieu des années 1980 que les fondements de l'intervention institutionnelle sont mis en place. La lecture de ces politiques permet de constater que cette intervention est basée d'une part, sur les clientèles-cibles « femmes victimes à aider » et « conjoints agresseurs à réhabiliter » (Lavergne, 1998b) et d'autre part, sur des orientations psychosociales et judiciaires distinctes. En cohérence avec ce constat, il a également été noté qu'il a été proposé par certaines d'adapter l'intervention policière au modèle du service social afin de répondre au problème de la VC selon une orientation majoritairement psychosociale, mais, qu'à quelques exceptions, ce fut finalement la judiciarisation qui fut retenue comme solution par les ministères de la Justice et du Solliciteur général (*Ibid.*).

⁷ De ces critiques est par exemple issue la formation d'un comité interministériel sur la violence conjugale et familiale en 1987.

Troisièmement, il a été constaté que, d'un point de vue organisationnel, des mécanismes visant la concertation et la coordination des actions dans le domaine de la VC sont déjà mis en place et sont fonctionnels. D'un point de vue plus macro, le comité interministériel sur la violence conjugale et familiale est, depuis sa création en 1987, à l'origine des grandes orientations en matière d'intervention en VC au Québec. Ce comité est également responsable de l'évaluation des interventions proposées, laquelle mission est mise en œuvre avec moins de succès. Sur le terrain, de nombreuses tables régionales et sous-régionales sont quant à elles, responsables de développer et mettre en application les protocoles favorisant la collaboration et l'intervention multi ou intersectorielle en VC (Rondeau et al., 2001).

Quatrièmement, il a été noté que le terme « intervention sociojudiciaire » est utilisé pour la première fois dans le discours officiel écrit du gouvernement du Québec dans la *Politique* de 1995, laquelle a notamment été produite pour satisfaire aux revendications réclamant une réponse plus globale pour contrer la VC. Ce lien entre l'idée de globalité et l'ISJ soutient la perspective selon laquelle ce type d'intervention consiste en l'« action conjuguée de divers intervenants au moyen d'une approche multidisciplinaire (...) et centrée sur l'aide et le support à la victime et sur l'encadrement du contrevenant » (Morier, Bluteau, Bureau, Lessard et Beaudet, 1991:57). Cependant, cette définition datant de plus de 20 ans nécessite d'être mise à jour et opérationnalisée pour permettre de circonscrire convenablement l'objet de recherche « ISJ en VC au Québec ».

Cinquièmement, il est possible de s'apercevoir que les orientations de l'État québécois en matière d'intervention en VC se sont concrétisées majoritairement par le biais d'actions telles que la réalisation de colloques, la création de Tables de concertation, etc., et très peu par la proposition de règles et de Lois. Il est difficile de tirer des conclusions de cet état de fait par rapport à la posture de l'État québécois à l'égard de la VC, car il découle probablement de la répartition des pouvoirs dans la fédération canadienne. Il est cependant intéressant de noter que malgré cette organisation politique, certaines autres provinces ont tout de même promulgué des lois encadrant le traitement de la VC (ministère de la Justice du Canada, 2014).

Que conclure de ces constats? En premier lieu, que l'ISJ semble intimement liée à la croyance qu'il est nécessaire de mettre en place une réponse globale pour contrer le phénomène de la VC,

laquelle croyance mériterait certainement d'être investiguée pour mieux comprendre notre objet. Or, cette croyance ne semble pas s'être actualisée dans les faits puisque l'intervention en VC demeure divisée selon des clientèles cibles et des mandats distincts. En second lieu, que l'ISJ s'appuie potentiellement sur la formation des intervenant.e.s et sur la mise en place de mécanismes de concertation. Ce constat est cohérent avec les propos tenus dans la *Politique* selon lesquels ces deux éléments font partie des conditions essentielles à la réussite de l'intervention en VC. Or, si on en connaît beaucoup sur la structure des mécanismes de concertation, notamment par le biais des travaux de Rondeau et ses collègues (2001), il n'est pas clair en quoi consiste ou a consisté la formation des intervenant.e.s impliqués en VC et comment cette formation a participé à la création de l'ISJ dans ce domaine. En troisième lieu, que l'organisation actuelle de l'intervention en VC au Québec fait en sorte que chaque région développe des façons de faire adaptées à ses réalités et que de ce fait, il est probable que l'ISJ se manifeste sous des formes diverses. Il serait donc probablement plus adéquat de parler des ISJ plutôt que de la catégorie « intervention sociojudiciaire ». Ceci est cohérent avec le fait que les chercheurs n'investiguent pas l'ISJ en tant que continuum de pratiques, mais réalisent plutôt des travaux sur les différents types d'intervention dans différents contextes spécifiques à la VC.

Conclusion

Il importe de souligner au final que la présente réflexion ne vise pas à questionner l'adéquation (ou l'inadéquation) de l'ISJ pour répondre à la problématique de la VC. Il s'agit plutôt d'un effort pour repérer, dans l'historicité de l'intervention et de la politisation de la VC au Québec, des éléments permettant de mieux définir et comprendre un objet social dont on parle sans en délimiter le sens. Cet effort est préliminaire au projet de recherche doctorale de l'auteure, lequel aura pour objectif général de circonscrire l'ISJ à partir des représentations professionnelles des intervenant.e.s faisant l'expérience de ce type d'intervention.

Ceci ne signifie pas qu'il n'est pas ou ne serait pas pertinent de se questionner sur la validité de ce type d'intervention considérant que depuis plusieurs années, les victimes de violence entre conjoints représentent le quart des personnes victimes d'actes criminels au Québec (ministère de la Sécurité publique, 2015). Si en effet il faut s'interroger à ce sujet, il nous semble que la première étape du processus consiste à savoir de quoi on parle exactement lorsqu'il est question

d'intervention en VC. Cette entreprise définitionnelle, qui peut sembler moins passionnante, voire pertinente, est néanmoins nécessaire, car il est escompté qu'elle participera notamment à mettre en lumière les enjeux spécifiques à ce type d'intervention.

Références

- Bilodeau, A., Allard, D., Lefebvre, C., Cadrin, H. et Pineault, M.-J. (2007). Le protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale : Une mobilisation ciblée pour une innovation limitée dans un champ fortement conflictuel. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49(3), 403-422.
- Comité interministériel sur la violence conjugale et familiale, (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale-Engagements des ministères et de leurs réseaux*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Comité interministériel sur la violence conjugale et familiale, (2004). *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Comité interministériel sur la violence conjugale et familiale, (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Conseil du statut de la femme, (1978). *Pour les Québécoises: égalité ou indépendance*. Québec: Gouvernement du Québec.
- Groulx, J. (2002). *Protocole de collaboration en violence conjugale pour l'aide psychosociale et l'accompagnement sociojudiciaire : Synthèse de l'évaluation du protocole dans dix régions de la Montérégie*. Longueuil : Régis régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.
- Lalande, C. (2013). *Politiques sociales et représentations : Les discours politiques officiels du gouvernement du Québec au sujet de la violence conjugale: évolution des représentations de 1986 à 2012*. Texte non publié produit dans le cadre du cours sv57003.
- Lavergne, C. (1998a). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème socio-pénal au Québec. *Revue Femmes et Droit Canadien*, 10 (2), 377-400.
- Lavergne, C. (1998b). *Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème socio-pénal au Québec*. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal.

- Ministère des Affaires Sociales, (1985a). *Politique d'aide aux femmes violentées*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Justice, (1980). Rapport: colloques régionaux sur la violence envers les femmes et les enfants dans la pornographie. Québec: Ministère de la Justice, Direction des communications.
- Ministère de la justice du Canada, (2004). Les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale. Rapport final du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial chargé d'examiner les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale. Ottawa: Gouvernement du Canada. Tiré de: <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/vf-fv/rap-rep/conju-spous.html#13i>
- Ministère de la Justice du Canada, (2014, consulté le 10 octobre). *Les lois sur la violence familiale*. Ottawa: Gouvernement du Canada. Tiré de: <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/lois-laws.html>
- Ministère de la Justice et ministère du Solliciteur général, (1986). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, (1992). *Intervention auprès des conjoints violents, orientations*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Sécurité publique, (2015, consulté le 25 janvier). *Statistiques 2012 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec. Tiré de: <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/violence-conjugale/2012/infractions.html>
- Morier, Y., Bluteau, C., Bruneau, G., Lessard, C. et Beaudet, P. (1991). *Intervention sociojudiciaire en violence conjugale*. Montréal : Wilson & Lafleur Ltée.
- Rankin, P. et Rickers, J. (2001). *Les mouvements des femmes et le féminisme d'État : intégrer la diversité à l'élaboration des politiques gouvernementales*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- Rondeau, G., Sirois, G., Jacques, N. et Cantin, S. (2001). *La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec: portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et participants*. Rapport de recherche soumis au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale dans le cadre de l'évaluation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Québec: ministère de la Santé et des Services sociaux.

Réflexion sur la pertinence et l'application de la typologie de la violence conjugale de Johnson¹

Isabelle Côté (École de service social ; Université de Montréal)

Candidate au doctorat, Sous la direction de Dominique Damant

1. Introduction

La violence conjugale est une problématique sociale qui a été mise en lumière par les féministes et des groupes de femmes au cours des années 1970. Or, des débats épistémologiques importants ont été soulevés depuis les 40 dernières années sur le phénomène, plus spécifiquement entre les chercheuses féministes et les chercheurs en violence familiale. Les controverses sont principalement axées sur deux enjeux, soit la question du genre et la question du nombre. Se positionner quant à ces débats s'avère cependant un défi de taille puisque les deux groupes de chercheurs présentent des évidences très crédibles pour appuyer leurs propos. Face à cette polémique, le sociologue américain Michael P. Johnson propose une réponse novatrice, en réconciliant ces deux perspectives qui ne mesureraient pas le même phénomène. Il soutient ainsi que des distinctions s'imposent afin de mieux saisir la complexité des situations de violence au sein des couples.

2. La typologie de Johnson

Pour Michael P. Johnson (2006; 2008; 2011), trois dynamiques de violence pourraient émerger au sein des couples : le terrorisme intime, la résistance violente et la violence de couple situationnelle. Ces trois dynamiques sont distinctes, et exigent une conceptualisation approfondie de la problématique, ainsi que des réponses nuancées de la part des professionnels des services sociaux.

¹ Cette présentation est inspirée de l'article suivant : Lapierre, S., et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution pro-féministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe. *Intervention*, 140(1), 69-79.

2.1 Le terrorisme intime

Le terrorisme intime fait référence à une dynamique où un homme terrorise sa partenaire. Il s'agit d'une prise de pouvoir et de contrôle qui s'inscrit dans un cycle, perpétrée quasi majoritairement de la part d'hommes envers des femmes dans les couples hétérosexuels. Les conjoints agresseurs démontrent d'ailleurs des attitudes misogynes et un niveau de tolérance élevé face à la violence faite aux femmes et leur violence constitue une stratégie de prise de contrôle sur leur partenaire. Le terrorisme intime serait la forme de violence que l'on retrouve au sein des services sociaux et judiciaires, milieux où les féministes ont mené plusieurs études visant à mieux saisir l'expérience des femmes victimes et comprendre leurs besoins. Johnson soutient que cette forme de violence prend racine dans le patriarcat et que dans cette optique, il est indispensable de considérer les contraintes sociales qui complexifient le processus de rupture avec un conjoint violent. Les femmes doivent ainsi développer des stratégies afin de se défendre, se protéger et résister au conjoint violent; elles ont parfois recours à la violence précisément dans ces objectifs.

2.2 La résistance violente

Le deuxième élément de la typologie, la résistance violente, s'apparente à la légitime défense, mais peut également être employé pour résister à la prise de contrôle du conjoint violent. Considérant que la majorité des victimes de terrorisme intime sont des femmes, ce sont elles qui utilisent principalement la résistance violente. Parfois, les femmes peuvent anticiper les épisodes de violence qui vont survenir et vont tenter de résister, alors que dans d'autres contextes elles vont utiliser la violence pour se protéger ou se défendre. Contrairement au terrorisme intime qui augmente en fréquence et en intensité au fil du temps, la résistance violente diminue progressivement au fur et à mesure que la peur s'instaure chez les victimes. En effet, les femmes réalisent rapidement que la résistance violente est loin de constituer une stratégie efficace et qu'au contraire, elle risque d'augmenter la violence de l'agresseur.

2.3 La violence de couple situationnelle

La violence de couple situationnelle serait la forme de violence la plus fréquente au sein des couples, et celle qui est mesurée par les chercheurs en violence familiale qui s'appuient des

données recueillies dans les études populationnelles, tel que Statistique Canada (2011). La violence situationnelle émerge lorsqu'un conflit escalade en agression. Cette dynamique est variable en termes de fréquence et d'intensité; elle peut constituer un évènement isolé ou encore devenir chronique et dangereuse. Dans ces circonstances, elle se distingue du terrorisme intime par l'intention et la motivation derrière les gestes. En effet, un des partenaires ne cherche pas à contrôler la personne, mais bien une situation particulière. Il semble important de souligner que la violence de couple situationnelle n'est pas moins grave que le terrorisme intime; ce n'est pas la gravité ou la dangerosité qui les distingue, mais bien l'intention de contrôle. Cette dynamique peut être initiée par les hommes ou par les femmes, mais celle des hommes cause plus fréquemment des blessures et engendre des conséquences plus importantes que celle des femmes. Cette forme de violence, mesurée dans les études populationnelles, constitue la principale source de biais sur la question du genre et la symétrie de la violence conjugale au sein des couples.

3. Réflexion critique sur la typologie

La typologie de Johnson bénéficie d'une visibilité importante dans le domaine de la violence conjugale et constitue le cadre théorique de recherches récentes visant à établir des distinctions entre les dynamiques de violence au sein des couples. Cette typologie s'avère novatrice à plusieurs égards. Elle permet entre autres de remettre en question le discours sur la symétrie de la violence – ou du moins de mieux contextualiser les chiffres démontrant une symétrie entre la perpétration de la violence par les hommes et les femmes. De plus, la typologie explique les disparités entre les données provenant des études populationnelles et celles compilées par les services sociaux et judiciaires. Par ailleurs, elle réaffirme l'importance de situer la question du genre au cœur de l'analyse de la violence conjugale, même pour la violence de couple situationnelle qui doit être comprise dans un contexte social patriarcal. Enfin, la typologie démontre l'importance de considérer le contexte dans lequel se produisent les incidents de violence au sein des couples puisqu'il ne s'agit pas d'un phénomène homogène.

Malgré la pertinence de cette typologie, il est possible que son utilisation entraîne des dérives importantes au plan conceptuel et pratique. Trois dérives seront ici présentées. Ces dérives ont été élaborées lors d'une réflexion alimentée par des discussions entre des chercheurs

universitaires et des intervenants qui travaillent auprès de femmes victimes et de conjoints violents dans le domaine de la violence conjugale (Lapierre et Côté, 2014).

Dérive 1 : Une vision de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme étant un phénomène rare et isolé dans notre société

Le terrorisme intime, qui positionne clairement les hommes comme agresseurs et les femmes comme victimes, est souvent perçu comme la vraie violence conjugale, donc celle qui engendre de réelles conséquences pour les victimes. Considérant que Johnson (2013) estime sa prévalence à 2% - 4% dans la population en général, ces chiffres pourraient amener certains à croire qu'il s'agit d'un phénomène rare et isolé et que la majorité des situations de violence ne correspondent pas à cette réalité.

Cette interprétation risque d'avoir des répercussions sur l'offre de service aux femmes victimes en accusant les féministes de prendre l'argent des contribuables pour agir sur un problème social d'une prévalence négligeable. Dans cette optique, l'analyse sociopolitique du phénomène perd son sens et on risque de psychologiser et d'individualiser la violence conjugale en mettant l'accent sur les quelques situations problématiques auxquelles les intervenant-es seraient confronté-es dans leur pratique. Dans un contexte où l'on psychologise les problèmes sociaux, il serait facile de sombrer dans un discours sur la détresse des agresseurs et d'élaborer des pratiques d'intervention qui mettent l'emphase sur les problèmes de santé mentale, la toxicomanie ou la gestion de colère, plutôt que d'analyser la violence conjugale comme étant une conséquence du patriarcat.

Dérive 2 : La Perception du terrorisme intime comme étant le fait d'une minorité de situations prises en charge par les services

Si l'on se fie aux mêmes statistiques concernant la prévalence du terrorisme intime, il est possible de croire que ce sont les mêmes taux que l'on retrouve dans les services. Johnson a pourtant indiqué que ce sont la majorité des situations prises en charge par les services sociaux et judiciaires. Or, si l'on croit que le terrorisme intime constitue une minorité des situations de violence conjugale dans les services, les intervenants risquent de déresponsabiliser les agresseurs et de blâmer les victimes en assumant que la violence est situationnelle, et ainsi compromettre la

sécurité des femmes violentées. Certains intervenants pourraient même suggérer des séances de médiation à des couples qui sont perçus comme ayant des différends conjugaux à régler, alors que ces interventions sont fortement déconseillées en contexte de violence conjugale (Riendeau, 2012). D'ailleurs, Johnson soutient que les intervenants doivent toujours assumer que la violence s'inscrit dans une dynamique de terrorisme intime, et de procéder à une évaluation systématique, rigoureuse et continue afin d'évaluer s'il s'agit de violence situationnelle.

Dans un contexte où les ressources financières sont limitées, il est possible de banaliser les situations de violence en les percevant comme de la violence situationnelle. Une compréhension limitée de la problématique et par le fait même, de la typologie, risque de mener à une mauvaise évaluation des situations. Puisque cette dynamique représente moins de défis pour les intervenants que le terrorisme intime, il y a également lieu de craindre un laisser-faire dans les services sociaux et des répercussions sur la sécurité des femmes victimes et de leurs enfants.

Dérive 3 : Un renforcement du discours sur la symétrie de la violence

La troisième dérive identifiée est le renforcement du discours sur la symétrie de la violence, ou de la bidirectionnalité de la violence. Or, les couples où la violence est situationnelle sont moins enclins à rentrer en contact avec les services sociaux et judiciaires, mais lorsqu'ils le font, cette violence peut tout de même s'avérer d'une dangerosité non négligeable. Même si l'intention de contrôle n'est pas présente comme dans une dynamique de terrorisme intime, les femmes risquent tout de même d'être blessées et de subir des conséquences importantes si le conjoint initie cette violence.

Le discours sur la symétrie peut avoir des répercussions sur les représentations sociales de la violence conjugale (Damant et Guay, 2005) et sur l'offre de services, en délaissant une approche centrée sur le genre pour le financement des ressources. À titre d'exemple, le discours sur la symétrie, mise de l'avant par le mouvement masculiniste, engendre depuis quelques années des difficultés pour les maisons d'hébergement en Angleterre qui refusent d'accueillir des hommes. Perçues comme discriminatoires envers les hommes, les maisons pour femmes victimes sont menacées de perdre leur financement (Cockcroft, 2009).

4. Conclusion

Si la typologie de Johnson s'avère un élément conceptuel incontournable pour les chercheurs et les intervenants dans le domaine de la violence conjugale, il faut demeurer au fait des dérives possibles et les éviter. Cette typologie doit être comprise dans toute sa complexité et ses nuances, et les intervenants doivent demeurer critiques face à son utilisation. Enfin, on se doit de rappeler que les trois dynamiques soulevées dans la typologie de Johnson s'inscrivent dans un contexte patriarcal où les inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans la société. La perspective féministe de la violence demeure ainsi pertinente et essentielle pour assurer la sécurité des femmes victimes de violence et responsabiliser les agresseurs.

Bibliographie

- Cockcroft, L. (2009). Women's refuges told to help male domestic violence victims of lose their funding. *The Telegraph*, 5 avril 2009. <http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/5109310/Womens-refuges-told-to-help-male-domestic-violence-victims-or-lose-their-funding.html>
- Damant, D. et Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses. *Revue canadienne de sociologie*, 42(2), 125-144.
- Johnson, M.P. (2006). Conflict and control: Gender symmetry and asymmetry in domestic violence. *Violence Against Women*, 12(11), 1-16.
- Johnson, M. P. (2008). *Intimate terrorism, violent resistance and situational couple violence*. Hanover: Northeastern University Press.
- Johnson, M. P. (2011). The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence: Findings from the national violence against women survey. *Journal of Family Issues*, 26(3), 322-349.
- Johnson, M.P. (2013). *Distinguishing among types of domestic violence: Research evidence*. Communication dans le cadre du Canadian Domestic Violence Conference 3. Toronto, 28 février 2013.
- Lapierre, S. et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution pro-féministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe. *Intervention*, 140(1), 69-79.
- Riendeau, L. (2012). Dépister la violence conjugale en médiation familiale : le défi de la sécurité. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 25(1), 157-165.
- Statistique Canada (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Ottawa.

Panel de discussion 5

« Comment une nouvelle politique en violence conjugale pourrait-elle en venir à rallier le plus d'acteurs possible? Est-ce possible? Est-ce souhaitable? »

« Comment une nouvelle politique en violence conjugale pourrait-elle en venir à rallier le plus d'acteurs possible? Est-ce possible? Est-ce souhaitable? » est la question qui a été posée pour la réalisation du cinquième panel de discussion. Pour plusieurs auditeurs, cette question est liée à la typologie de M.P. Johnson qui postule l'existence de trois dynamiques de violence conjugale, soit le terrorisme intime, la violence résistance et la violence de couple situationnelle. En effet, l'idée de vouloir rallier le plus d'acteurs possible dans une même politique sous-tend aussi l'idée de vouloir rallier les différentes analyses de la violence conjugale. Afin de pouvoir répondre à la question énoncée plus haut, il est apparu important de d'abord se positionner sur une autre question : devrait-on rallier les différentes lectures de la violence conjugale dans une politique en violence conjugale? Cette question a permis de mettre en évidence différents points de vue. Pour certains auditeurs, le fait de rallier les différentes lectures de la violence conjugale dans une politique comporte certains risques de dérives, notamment si on y intègre la violence de couple situationnelle. Par exemple, des intervenants ont remarqué que dans une situation de séparation, il n'est pas rare que le milieu judiciaire occulte la violence conjugale en parlant plus souvent de conflits de couple ou de situation hautement conflictuelle, et ce, même si la dynamique de pouvoir n'a pas fait l'objet d'une évaluation. Ce type de pratique n'est toutefois pas souhaitable, puisqu'il peut entraîner des risques pour la sécurité des victimes et de leurs enfants. De l'avis de certains, les situations de violence conjugale devraient, de prime abord, toujours être considérées comme du terrorisme intime, ce qui n'est pas toujours fait dans la pratique. En outre, certaines personnes ont mentionné qu'à leur avis, la violence de couple situationnelle n'est pas un problème social, alors que le terrorisme intime en est un. Or, une politique sociale doit être développée dans le but de contrer un problème social, d'où la réticence pour certains d'intégrer la violence de couple situationnelle dans une future politique en violence conjugale. D'autres personnes considèrent plutôt que la violence de couple situationnelle est un problème social, mais qu'il s'agit d'un problème social très différent du terrorisme intime. Pour cette raison, ces personnes trouvent inadéquat d'intégrer les deux dynamiques dans une même politique publique.

Des auditeurs ont fait part d'un autre point de vue sur la question. Selon eux, il est pertinent de modifier la politique actuelle afin d'y intégrer la violence de couple situationnelle. Cela, parce que bien que le terrorisme intime soit principalement répertorié dans les services d'hébergement pour femmes violentées, les services de police ainsi que le milieu judiciaire doivent aussi répondre à des cas de violence de couple situationnelle. Par ailleurs, les femmes ne sont pas toutes victimes de terrorisme intime : certaines d'entre elles sont plutôt victimes de violence de couple situationnelle. Les interventions qui visent à soutenir les femmes dans cette dynamique de violence conjugale ne sont toutefois pas encore suffisamment développées. Il importe donc de développer les connaissances et les interventions sur le sujet afin d'aider les intervenants de différents secteurs de pratique à mieux soutenir les femmes qui sont victimes de violence de couple situationnelle.

À l'orée de toutes ces réflexions, un auditeur soulève un autre questionnement d'importance. Le féminisme intersectionnel qui est de plus en plus présent considère que l'analyse de la victimisation des femmes doit prendre en considération une variété d'oppressions qui sont propres à la réalité de chacune (ex. : le genre, l'âge, la race, la classe, l'orientation sexuelle, la religion, etc.). Considérant cette analyse, comment une future politique publique sur la violence conjugale peut embrasser la diversité des variables qui permettent de définir le vécu des victimes de violence conjugale?

Le panel de discussion a donc permis de mettre en évidence plusieurs réflexions essentielles à avoir si l'on souhaite répondre à la question initialement posée dans le panel. Avant de savoir « comment » il serait possible de rallier les acteurs impliqués en violence conjugale, il importe de savoir si une future politique doit rallier ou non les lectures différenciées de la violence conjugale. Bien que les opinions soient variées, les participants au panel se sont entendus sur un point : qu'on intègre la violence de couple situationnelle dans une nouvelle politique en violence conjugale ou non, il importe que le terrorisme intime ne soit pas banalisé dans une future politique et qu'il ne soit pas considéré comme un phénomène marginal. En outre, il importe aussi de se questionner sur la manière dont une future politique en violence conjugale peut tenir compte de la diversité du vécu et des oppressions des victimes de violence conjugale.



Collection Réflexions

Nos partenaires fondateurs

Université
de Montréal

UNIVERSITÉ
LAVAL

ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
d'établissements de santé
et de services sociaux

Relais
Femmes